



# AU CŒUR DES ACTIONS DU SYAGE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

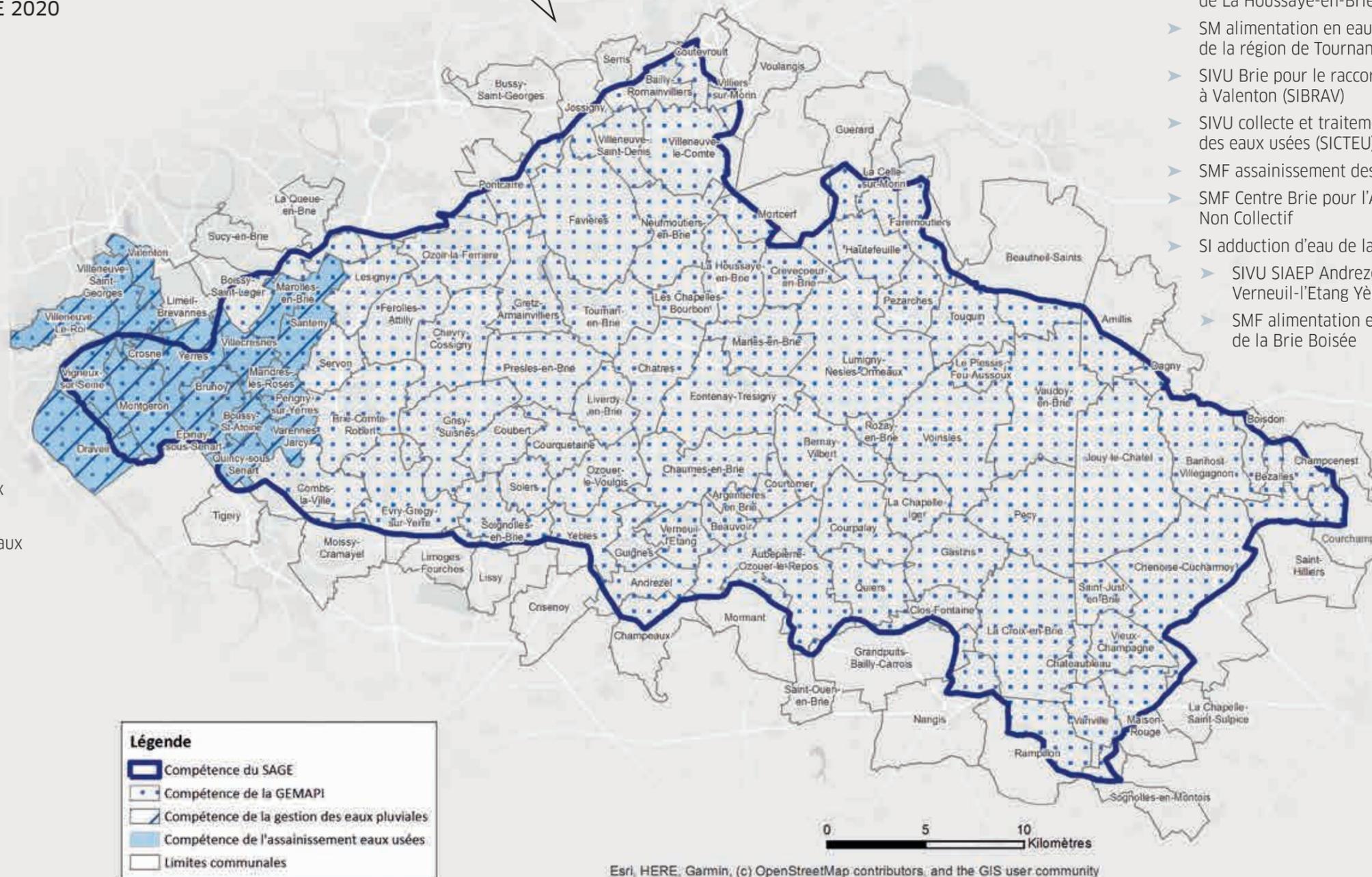
# 2020

# UN TERRITOIRE ÉTENDU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

**28**  
COMMUNES  
ADHÉRENTES  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

## CARTE DES COMPÉTENCES DU SYAGE

- Aubepierre-Ozouer-le-Repos
- Bernay-Vilbert
- Brie-Comte-Robert
- Châteaubleau
- Châtres
- Chevry-Cossigny
- Clos-Fontaine
- Courpalay
- Courtomer
- Favières-en-Brie
- Fontenay-Trésigny
- Grandpuits-Bailly-Carrois
- Gretz-Armainvilliers
- La Croix-en-Brie
- Le Plessis-Feu-Aussoux
- Lésigny
- Lumigny-Nesles-Ormeaux
- Neufmoutiers-en-Brie
- Ozoir-la-Ferrière
- Pécy
- Quiers
- Rozay-en-Brie
- Saint-Just-en-Brie
- Servon
- Vanvillé
- Varennes-Jarcy
- Vaudoy-en-Brie
- Verneuil-l'Étang



Esri, HERE, Garmin, (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS user community

**25** GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ADHÉRENTS AU SYAGE  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

- Métropole du Grand Paris
- EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
- EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB)
- CA Val d'Yerres Val de Seine (VYVS)
- CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CA GPSES)
- CA Marne et Gondoire
- CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)
- CA Melun Val de Seine (CAMVS)
- CA Coulommiers Pays de Brie (CACPB)
- CC Val Briard
- CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts (CCPBVF)
- CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)
- CC du Provinois
- CC L'Orée de la Brie
- CC Bassée Montois
- CC Brie Nangissienne
- SI adduction d'eau potable d'assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie
- SM alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie
- SIVU Brie pour le raccordement à Valenton (SIBRAV)
- SIVU collecte et traitement des eaux usées (SICTEU)
- SMF assainissement des boues (SMAB)
- SMF Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif
- SI adduction d'eau de la région de Touquin
- SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-l'Étang Yèbles
- SMF alimentation en eau potable de la Brie Boisée

L'YERRES & 7 AFFLUENTS PRINCIPAUX  
Visandre, Yvron, Bréon, Marsange, Avon, Barbançonne & Réveillon

# YERRES RÉVEILLON-SEINE AFFLUENTS GEMAPI INONDATIONS MARCHÉS FINANCES RH ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMMUNICATION

<b>01</b>	<b>AVANT-PROPOS</b>	
	Romain COLAS	2
	Nathalie GUESDON	4
<b>02</b>	<b>PRÉSENTATION</b>	
	Qui sommes-nous ?	6
	Dates clés	7
	Compétences	8
	La Gouvernance	9
<b>03</b>	<b>L'ANNÉE EN IMAGES</b>	10
	<b>DIRECTIONS ET SERVICES</b>	
	Organigramme des services	16
<b>04</b>	<b>Direction GEMAPI</b>	
4.1	Service GEMA Yerres-Réveillon-Seine	19
4.2	Service entretien basse vallée de l'Yerres et du Réveillon	22
4.3	Service GEMA affluents	23
4.4	Service gestion et prévention des inondations	25
<b>05</b>	<b>Direction Ressources &amp; Connaissances</b>	
5.1	Service suivi des milieux et bilans	27
5.2	Service gestion de l'information géographique	29
5.3	Service télégestion et traitement de l'information	30
<b>06</b>	<b>Direction Assainissement réseaux publics</b>	
6.1	Service exploitation	33
6.2	Service travaux	34
6.3	Service études	35
<b>07</b>	<b>Direction Assainissement usagers</b>	
7.1	Service aménagement	36
7.2	Service Contrôles	38
<b>08</b>	<b>Stratégie et planification</b>	39
<b>09</b>	<b>Direction Juridique</b>	43
<b>10</b>	<b>Service marchés</b>	45
<b>11</b>	<b>Service Finances</b>	47
<b>12</b>	<b>Direction des Ressources Humaines</b>	50
<b>13</b>	<b>Direction de l'Administration Générale</b>	52
<b>14</b>	<b>Direction de la Communication</b>	54

# 01

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020

Ava



ROMAIN COLAS

Président du SyAGE

# ant-Propos

À bien des égards, produire un rapport d'activité concernant l'année 2020 pourrait sembler une gageure, tant celle-ci restera dans les mémoires comme une parenthèse étrange et souvent anxiogène, une mise en suspens de l'économie, de la vie sociale et des projets de tout un chacun.

Pourtant, durant ces longs mois de mise à l'arrêt forcée de l'activité, certains ont continué, malgré un contexte dégradé, à assurer les missions qui sont les leurs.

Les fonctionnaires sont de ceux-là et notamment les fonctionnaires territoriaux qui se devaient d'assurer la permanence du service public de proximité.

C'est ainsi que durant toute la pandémie, le SyAGE n'a jamais fermé ses portes et si, au pire de la crise sanitaire, certains chantiers ont dû être décalés ou certains projets reportés, la plupart des missions urgentes ou essentielles ont continué d'être assurées : garantir le bon fonctionnement des réseaux, instruire les permis de construire, régler les factures de nos fournisseurs, faire progresser les études en cours...

Le SyAGE, même confronté aux difficultés du présent, n'a pas cessé de penser à l'avenir et de préparer celui-ci, c'est ainsi que nos équipes, en concertation avec nos partenaires - Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région, Conseils Départementaux, collectivités territoriales, etc - ont continué à préparer la révision du SAGE de l'Yerres, à élaborer le futur contrat de territoire trame verte et bleue ou de contribuer à l'avancement du projet « Baignade en Seine »...

Durant cette période de crise et d'incertitude, il était essentiel de démontrer aux citoyens que la vie continuait, malgré tout et c'est ce que le SyAGE, parmi d'autres collectivités ou entreprises, est parvenu à faire, en dépit de difficultés nombreuses.

On ne peut pas confiner la rivière et pas davantage les eaux pluviales, les eaux usées ou les inondations : il faut y faire face et les gérer, coûte que coûte. C'est ce que nous avons fait et je tiens ici à en remercier tous les agents du SyAGE, mais également tous les partenaires, publics ou privés, qui nous y ont aidés.

### **Année 2020... Agir autrement...**

Un virus microscopique est venu défier notre monde plein de certitudes pour nous amener en situation de catastrophe mondiale.

La crise sanitaire Covid-19 nous a contraints à adopter d'autres formes d'organisation du travail et de management. Ce contexte exceptionnel est venu remettre en cause un quotidien bien huilé, nos priorités et plus globalement le fonctionnement de notre structure.

Depuis la nuit des temps, quand des crises sont apparues, les êtres humains se sontentraîdés et c'est justement ce qui nous a permis ici au Syage de continuer à mener nos missions essentielles tout en mettant en place le télétravail, les protocoles sanitaires, les visio-conférences et de nouvelles formes de coopérations et d'intelligence collective.

Il nous aura fallu, en tant qu'individu, en tant qu'organisation, et en tant que Nation, de l'intelligence, de la souplesse et de la créativité pour nous adapter à ces longs mois de stress, de crise inédite et d'ascenseur émotionnel.

Merci à tous les collaborateurs quel que soit leur niveau hiérarchique d'avoir permis au Syage de relever le défi en assurant la continuité de ses missions de Service Public.

Merci également au Président Alain Chambard et au Président Romain Colas qui lui a succédé, ainsi qu'à tous les élus du Comité Syndical de nous avoir soutenus !

Seulement ensemble nous pouvons surmonter toutes les difficultés !

# Avant-Propos

Nathalie **GUESDON**

Directeur Général des Services  
du SyAGE



# QUI SOMMES- NOUS ?

**Le SyAGE est, au 31 décembre 2020, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 25 groupements de collectivités territoriales, soit un total de 120 communes présentes sur le territoire du syndicat. Ce regroupement permet à ces collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément.**

**Le SyAGE est présidé par Romain Colas.**

**Le Comité de Direction du SyAGE est composé de Nathalie Guesdon, Directeur Général des Services ; Jacqueline Goujaud, Directrice générale adjointe chargée des Finances et du Juridique ; Éric Chalaux, Directeur général adjoint chargé des Services Techniques ; Charlotte Bazelaire, Directrice de l'Administration Générale ; Jean-Baptiste Ferrero, Directeur de la Communication.**

**Le SyAGE est composé de services opérationnels et transversaux, divisés en directions : la Direction GEMAPI (dirigée par Sandrine Criscione), la Direction Ressources et Connaissances (dirigée par Sabine Fourel), la Direction Assainissement Réseaux Publics (dirigée par Caroline Roubertier), la Direction Assainissement Usagers (dirigée par Bérangère Brescia), la Direction Juridique (dirigée par Nathalie Gil), la Direction des Ressources Humaines (dirigée par Christine Gangloff).**

# DATES CLÉS

1952

Le SyAGE, alors dénommé Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges est créé avec pour mission principale de transporter les eaux usées des 9 communes alors adhérentes vers une station d'épuration, de réaliser et d'entretenir les réseaux de transport d'eaux pluviales.

1964

Les compétences du Syndicat sont étendues à l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yerres et de ses affluents.

1973

Le Syndicat se substitue au Syndicat de la rivière Yerres, syndicat regroupant les propriétaires riverains du cours d'eau créé par ordonnance du 6 mai 1844, pour la prise en charge des travaux d'entretien de la rivière Yerres.

1978

À la suite des inondations de mars 1978, le premier Contrat régional qui a notamment pour vocation la lutte contre les inondations est mis en place.

1991

Lancement du plan quinquennal 1992-1996. Ce plan ambitieux prévoit la construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux. Près de 50 kilomètres de canalisations auront ainsi été construits et presque 500 millions de francs investis.

1997

Le Comité syndical adopte le schéma d'aménagement des berges de l'Yerres et du Réveillon : la future Liaison Verte.

2003

Le SIARV devient la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

2011

Le SIARV se transforme en SyAGE. Outre ses compétences « historiques », le Syndicat mixte prend en charge une nouvelle compétence sur un territoire plus vaste : la mise en œuvre du SAGE.

2012

Le premier PAPI d'Île-de-France est labellisé (appel à projets de 2010).

2013

Signature du Contrat de Bassin Yerres amont 2013-2018, d'un montant de 39,9 millions d'euros.

2017

Le nouveau contrat de bassin Yerres aval, qui couvre la période 2017-2022, a été signé le 3 octobre, pour un montant global de 51,6 millions d'euros.

2019

Le PAPI complet 2018-2023 pour l'Yerres et ses affluents est labellisé le 27 mars en Comité technique du Plan Seine.

2020

Modification des statuts du SyAGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 étendant la compétence GEMAPI sur la quasi intégralité du bassin versant de l'Yerres et une partie du bassin versant de la Seine (Draveil, Valenton, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi).

# 4

## COMPÉTENCES

LE SYAGE EXERCE

QUATRE GRANDES COMPÉTENCES

QUI LUI ONT ÉTÉ DÉLÉGUÉES

PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES.

CES COMPÉTENCES REGROUPENT

DES MISSIONS BIEN DISTINCTES

MAIS QUI CONTRIBUENT TOUTES

À LA MÊME FINALITÉ :

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU.

1

### L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

Compétence historique du syndicat, l'assainissement regroupe diverses missions : collecte et transport des eaux usées, gestion des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées, contrôle des installations privatives d'assainissement, réalisation ou réhabilitation de branchements... Ces missions sont essentielles pour lutter contre les pollutions et limiter les inondations pluviales.

2

### LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le SyAGE assure la compétence Gestion des Eaux Pluviales. Cette compétence s'exerce sur les zones urbaines et non urbaines du territoire des collectivités concernées.

3

### GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Si le nom de cette compétence est nouveau, les activités qu'il recouvre sont exercées depuis longtemps par le SyAGE. La GEMAPI s'articule autour de quatre grandes missions :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4

### MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'YERRES (SAGE de l'Yerres)

Le SyAGE est compétent pour mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres (SAGE de l'Yerres).

Au titre de cette compétence, le SyAGE assure notamment :

- la réalisation des études générales à l'échelle du bassin versant de l'Yerres ;
- la déclinaison localement des études générales et la coordination des travaux réalisés par les différents maîtres d'ouvrages dans le cadre des contrats territoriaux ;
- l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres.

## COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE (2020-2026)

### > UN COMITÉ SYNDICAL

Composé de membres représentant les collectivités adhérentes, son rôle est d'administrer le Syndicat. Outre les décisions relatives aux statuts et au fonctionnement, le Comité vote le budget, fixe les tarifs ou redevances et approuve le compte administratif.

Ses membres sont également répartis en commissions internes de travail. Celles-ci préparent les délibérations du Comité et se réunissent pour émettre des avis sur tous les dossiers soumis à réglementation.

### > UN BUREAU

Le bureau syndical est composé du Président, de quinze vice-présidents, d'un secrétaire et de huit assesseurs.

Le bureau syndical a été élu lors du comité d'installation le 25 septembre 2020.

#### PRÉSIDENT

**Romain COLAS** (Maire de Boussy-Saint-Antoine)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

#### 13 VICE-PRÉSIDENTS

**1<sup>er</sup> Vice-Président : Philippe CHARPENTIER**

(Maire de Limoges-Fourches)  
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine  
*Vice-Président chargé de l'Exécution des travaux*

**2<sup>e</sup> Vice-Président : Thomas CHAZAL** (Maire de Vigneux-sur-Seine)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Président chargé des Finances*

**3<sup>e</sup> Vice-Président : Bruno GALLIER** (Maire de Brunoy)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Président chargé de la Stratégie de planification et la gestion patrimoniale des ouvrages eaux usées et eaux pluviales*

**4<sup>e</sup> Vice-Président : Didier GONZALES** (Maire de Villeneuve-le-Roi)  
Grand-Orly Seine Bièvre  
*Vice-Président chargé du Protocole d'engagement de « Baignade en Seine » 2024*

**5<sup>e</sup> Vice-Président : Marc CUYPERS** (Maire de Crèvecœur-en-Brie)  
Communauté Communes Val Briard  
*Vice-Président chargé de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres et de ses affluents amont à l'exception du suivi d'exécution des travaux*

**6<sup>e</sup> Vice-Président : Michaël DAMIATI** (Maire de Crosne)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Président chargé de l'Aménagements urbains «villes résilientes» et les relations avec les usagers des services publics de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales*

**7<sup>e</sup> Vice-Président : Guy USSEGLIO-VIRETTA**  
Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU / SMIAEP de Tournan-en-Brie / Communauté de Communes des Portes Briardes entre Villes et Forêts  
*Vice-Président chargé de la Mise en œuvre des outils pour l'atteinte du bon état des eaux (2027) : révisions SDAGE/SAGE/relation nappe-rivière et contrats territoriaux*

**8<sup>e</sup> Vice-Président : Philippe GAUDIN** (Maire de Villeneuve-Saint-Georges)  
Grand-Orly Seine Bièvre / Métropole Grand Paris  
*Vice-Président chargé de la Culture du risque Inondations fluviales et pluviales et les mouvements de terrain*

**9<sup>e</sup> Vice-Président : Nicolas DUCELLIER** (Maire adjoint à Villecresnes)  
Grand Paris Sud Est Avenir  
*Vice-Président chargé de l'Objectif du « zéro rejet » - maîtrise du ruissellement urbain*

**10<sup>e</sup> Vice-Présidente : Sylvie DONCARLI** (Maire adjointe à Draveil)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Présidente chargée de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Seine, à l'exception du suivi d'exécution des travaux*

**11<sup>e</sup> Vice-Président : Christian GHIS**  
(Conseiller municipal de Combs-la-Ville)  
Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart  
*Vice-Président chargé du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant Yerres et la prévention des inondations amont et aval*

**12<sup>e</sup> Vice-Président : Christian FERRIER**  
(Conseiller municipal délégué à Montgeron)  
Commune d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Président chargé de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres aval et du Réveillon, à l'exception de l'exécution de travaux et de la Liaison Verte*

**13<sup>e</sup> Vice-Président : Gilles CARBONNET** (Maire adjoint à Yerres)  
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine  
*Vice-Président chargé de la Liaison Verte et l'entretien du patrimoine et les relations avec le milieu associatif*

#### UN SECRÉTAIRE

**Charles DARMON** (Conseiller municipal délégué à Varennes-Jarcy)  
Communauté d'Agglomération de l'Orée de la Brie

#### 8 ASSESSEURS

**Nicolas GUILLIEN** (Maire d'Ozouer-le-Voulgis)  
Communauté de Communes de la Brie des Rivières et des Châteaux

**Gilles TROUVÉ** (Conseiller délégué à Périgny-sur-Yerres)  
Grand Paris Sud Est Avenir / Métropole du Grand Paris

**Stephen LAZERME** (Premier adjoint d'Ozoir-la-Ferrière)  
Communauté de Communes Portes Briardes entre Villes et Forêts

**Cécile SPANO** (Maire adjointe à Valenton)  
Grand-Orly Seine Bièvre

**Max GRANDISSON** (Maire adjoint à Vaudoy-en-Brie)  
Communauté de Communes Val Briard

**Nicolas BRAGARD** (Maire adjoint à Marolles-en-Brie)  
Métropole du Grand Paris

**Jean-Claude Delavaux** (Conseiller municipal Rozay-en-Brie)

**Bertrand Rémond** (Premier adjoint à Aubepierre-Ozouer-le-Repos)



JANVIER

## UNE BALADE POUR DÉCOUVRIR LES ZONES HUMIDES

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, le SyAGE a organisé une balade découverte sur la thématique des zones humides au départ de la cascade de Périgny-sur-Yerres. Animée par Vincent Delecour du service GEMA Yerres-Réveillon-Seine et Nadine Bellon de la Direction de la communication du syndicat, cette sortie avait pour objectif de dévoiler aux promeneurs les richesses de la rivière. Au total, une quinzaine de personnes ont découvert la topologie du territoire ; les régimes saisonniers de la rivière ; la protection de l'espace de divagation, ou encore le patrimoine naturel de la vallée.

Cette sortie a également été l'occasion de rappeler les méthodes de gestion « douces » de la végétation des berges de l'Yerres et du Réveillon appliquées par le SyAGE, de manière à préserver une trame végétale permanente et continue de l'amont à l'aval.

FÉVRIER

## QUELLE DRÔLE D'IDÉE !

### DES VIDÉOS LUDIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le SyAGE a lancé une nouvelle chaîne You Tube « *Quelle drôle d'idée !* » le 25 février. Elle présente des pastilles vidéos ludiques pour en finir avec les idées reçues sur l'environnement, réalisées par la société 3.0 production, en collaboration avec le SyAGE. L'actrice Cindy Féroc sensibilise avec humour et dérision sur le gaspillage de l'eau, les pesticides ou encore les caniveaux.



## PLUME D'OR 2020

L'équipe du magazine l'O a eu l'honneur d'interviewer Bruno David, Président du Muséum d'Histoire Naturelle qui nous a livré sa passion pour la Nature, la Vie et l'enseignement des Sciences. Pragmatique et réaliste, il a néanmoins souhaité apporter un message d'espoir en la résilience de l'environnement.

Ce numéro du magazine, sorti avec retard du fait du confinement, a été récompensé quelques mois plus tard (en juin 2020) en recevant la « Plume d'Or 2020 » décerné à l'occasion du Prix National de la Presse Territoriale.



MARS / AVRIL / MAI

## GEMAPI

### LE SYAGE OUVRE UNE NOUVELLE ANNEXE À ROZAY-EN-BRIE

L'extension de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, s'est accompagnée de l'ouverture d'une nouvelle antenne à Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne), au mois de mars. Les locaux rozéens, loués par le Syage à la Communauté d'agglomération du Val Briard, permettent au syndicat d'intervenir efficacement à l'amont du territoire.



JUIN / JUILLET / AOÛT

## D'IMPORTANTES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À VILLENEUVE-LE-ROI

L'opération qui a débuté au mois d'avril, a consisté à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et à la gestion alternative des eaux pluviales pour les rues du Maréchal-Foch, du Docteur-Roux et de l'allée Voltaire. L'autre volet de l'opération a concerné la gestion des eaux pluviales avec la création de plusieurs ouvrages (noues, bassins, fossés, parkings perméables), dans les rues du Maréchal-Foch, Maréchal-Maunoury, Docteur-Roux, l'allée Voltaire et la rue Henri-Laire, notamment pour limiter le ruissellement pluvial et réduire le risque inondation. Le coût des travaux qui se sont terminés début 2021, est de 2,3 millions d'euros (TTC).

SEPTEMBRE/OCTOBRE

## ROMAIN COLAS SUCCÈDE AU PRÉSIDENT ALAIN CHAMBARD

Alain Chambard a été élu délégué du syndicat en 1977, puis vice-président de 1983 à 2001, et président jusqu'en septembre 2020.  
 « Le SyAGE a plusieurs fois changé de nom, mais il n'a pas changé de vocation. En revanche, il a évolué. Petite structure technique, il s'est transformé en un véritable syndicat de travaux et de projets ».  
 C'est Romain Colas, élu lors du comité syndical du 25 septembre, qui a pris sa succession.



## ATELIERS D'ARPEMENTAGE

### UN TRAVAIL PARTICIPATIF POUR DÉFINIR UNE GESTION DE L'EAU À MOYEN ET LONG TERME

La Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Yerres portée par le SyAGE, a organisé, dans le cadre de sa révision, trois ateliers d'arpentage à Soignolles-en-Brie, Courpalay (Seine-et-Marne) en septembre et Epinay-sous-Sénart (Seine-et-Marne), au mois d'octobre. Encadrés par le bureau ASca et Jumaanah Khodabocus, l'animatrice du SAGE de l'Yerres, ces temps d'échanges ont réuni des riverains, des élus locaux, des représentants d'associations et de l'État... qui ont permis d'apporter un ancrage local à l'expertise réalisée par le cabinet.





## LIAISON VERTE

### UN NOUVEAU PLATELAGE EN BOIS ENTRE MONTGERON ET CROSNE

Le nouveau président du SyAGE, Romain Colas, a inauguré le cheminement surélevé de la Liaison Verte entre Montgeron et Crosne, entouré de nombreux élus locaux, le 3 octobre. L'opération a consisté à réaliser une promenade de 600 mètres, entre la passerelle qui franchit le bras sud de l'île de Prévots à Crosne et le moulin de Senlis de Montgeron. Le platelage en bois permet ainsi d'assurer la continuité piétonne de la Liaison Verte qui longe l'Yerres sur une vingtaine de kilomètres.



## VILLENEUVE- SAINT-GEORGES

### RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES RUE CARNOT

Le chantier s'est déroulé durant le second semestre de l'année autour de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et des branchements de la rue Carnot, ainsi que celle du collecteur des eaux pluviales, allée Louis Jouvot. Un axe routier très fréquenté. Le coût des travaux s'est élevé à 1,5 million d'euros.



## PAPI COMPLET DE L'YERRES 2018-2023

**"SE PRÉPARER À UNE CRISE"**



NOVEMBRE/DÉCEMBRE

## UN EXERCICE DE GESTION DE CRISE INONDATION

L'exercice de gestion de crise s'est déroulé le 26 novembre dans les locaux du SyAGE, mais aussi en extérieur, avec la collaboration de l'entreprise Suez pour la partie assainissement. En présence de Christian Ghis, Vice-Président du SyAGE en charge du PAPI et de la prévention des inondations, l'exercice a mobilisé de nombreux services et visait à rappeler les missions du syndicat pendant une crue, sensibiliser les agents au Plan de gestion de crise inondation (PGCI), à observer et évaluer sa mise en application, former aux outils de communication et de régulation et identifier tous les axes d'amélioration.

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020

# DIRECTIONS & SERVICES

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION  
GÉNÉRALE DES SERVICES



# ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYAGE



## MISSION STRUCTURANTE

### LA GEMAPI S'ARTICULE AUTOUR DE 4 GRANDES MISSIONS :

- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique
- > L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, de lacs et de plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, lacs et plans d'eau
- > La défense contre les inondations
- > La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines

## OBJECTIF STRATÉGIQUE

La Direction Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à une réorganisation des services, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par le SyAGE sur la quasi totalité du bassin versant de l'Yerres et une partie du bassin versant de la Seine (Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi).

La direction GEMAPI est composée de quatre services : Gestion des milieux aquatiques Yerres / Réveillon / Seine, Gestion des milieux aquatiques sur les affluents de l'Yerres seine-et-marnais, Gestion entretien basse vallée de l'Yerres et Réveillon, Gestion et prévention des Inondations.

La Direction GEMAPI est dirigée par Sandrine Criscione.

Dans le cadre de l'extension de la compétence GEMAPI, l'ensemble des services de la direction GEMAPI a engagé les premières rencontres techniques avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du secteur amont (Communauté de communes du Val Briard, Communauté de communes Portes Briardes entre Villes et Forêts, Communauté de communes Brie Rivières et Châteaux, Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie) pour présenter ses activités actuelles et à venir. L'application App-SYAGE, développée dans le cadre du PAPI de l'Yerres avec l'objectif de favoriser les échanges entre le syndicat, les collectivités et les résidents du bassin versant sur le traitement des incidents liés au cours d'eau, a été présentée dans ce cadre. Ces rencontres devraient se poursuivre en 2021 avec notamment la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération, la Communauté de communes Brie Nangissienne et la Communauté de communes du Provinois.

4.1

## SERVICE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

YERRES / RÉVEILLON / SEINE

Le service Gestion des Milieux Aquatiques Yerres / Réveillon / Seine est dirigé par Sandrine Lefort et comprend deux techniciens (Vincent Delecour et Laurence Doreau). Il est axé sur :

- l'aménagement et la renaturation de l'Yerres et du Réveillon et de leurs milieux aquatiques associés
- l'entretien du cours principal de l'Yerres en Seine-et-Marne
- l'aménagement et l'entretien de la Liaison Verte en Essonne et Val-de-Marne

## FOCUS

### 2<sup>E</sup> PHASE DE LA RENATURATION DES BERGES DU QUARTIER BLANDIN

Le projet s'est poursuivi en 2020 avec la création d'un chemin piéton et d'un belvédère donnant vue sur l'Yerres et sur les éléments architecturaux du secteur.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus global sur une emprise de 5,5 ha de restauration de la zone humide du quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, dans une démarche de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Ce projet global vise la renaturation des berges de l'Yerres et la restauration de la plaine inondable et de la zone humide, réduite par des activités anthropiques... ainsi qu'une dépression tourbeuse.

Ce projet emblématique illustre par ailleurs les principes de prévention des risques inondation par les solutions fondées sur la nature puisqu'il permettra à terme de soustraire à ces dommages les habitations du quartier situées en zone rouge du Plan de prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Seine. Les acquisitions et démolitions préalables, qui conditionnent le projet de renaturation, sont assurées par l'établissement public EPA ORSA qui pilote globalement l'opération d'aménagement du secteur. L'année 2020 a été consacrée au suivi de l'étude paysagère ensemble menée par ce dernier, en cohérence avec le rétablissement de la continuité écologique et les enjeux de prévention du risque mis en lumière par les crues de 2016 et 2018.

## ÉTUDES

Le SyAGE a poursuivi, en 2020, plusieurs études ayant pour objet la restauration des continuités écologiques (transit sédimentaire et franchissabilité piscicole) et la renaturation des cours d'eau notamment au droit des ouvrages installés en travers des cours d'eau : ouvrage régulateur, seuil fixe, vanne...

### RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUVRAGE PRIVÉ DE VAUX-LA-REINE À VARENNES-JARCY (91)

Durant l'année, le dossier d'Autorisation Environnementale pour la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage privé de Vaux-la-Reine a été complété pour être instruit par les services de la Police de l'Eau.

### BARRAGE DE CÉRAVENNES À YERRES (91)

En 2020, la préparation d'un test d'abaissement du barrage de Céravennes et de ses ouvrages associés s'est accélérée entre la commune de Yerres et le SYAGE permettant d'aboutir à la rédaction d'un protocole d'abaissement temporaire du barrage qui aura lieu à l'automne 2021. L'enjeu principal de ce projet réside dans la mise en valeur du plan d'eau de l'île Panchout fortement touché par un engorgement conséquent et dans la restauration de la continuité écologique.

### OUVRAGES DU MOULIN DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)

Les levés topographiques et les études faune-flore faisant partie des études préalables pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages du moulin de Villeneuve-Saint-Georges et la renaturation de l'Yerres, ont été réalisés au cours de l'année. Leurs résultats permettront d'alimenter les études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre qui se dérouleront tout au long de l'année 2021.

## SERVICE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

YERRES / RÉVEILLON / SEINE

### ÉTUDES

#### BARRAGE DE L'ABBAYE ET DE SES OUVRAGES ASSOCIÉS ET RENATURATION DE L'YERRES ET DU PLAN D'EAU DE LA BASE DE LOISIRS DE BRUNOY (91)

Les études préalables (études topographiques, études géotechniques, études faunistiques et floristiques) ont été réalisées durant l'année et permettront d'alimenter les études de faisabilité dès le printemps 2021.

#### OUVRAGES D'EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES ET PLESSIS-FEU-AUSSOUX (77)

2020 a vu l'achèvement de l'instruction réglementaire de ces deux projets qui consisteront à l'automne 2021 en une restauration hydromorphologique de l'Yerres au droit de ces 2 ouvrages (suppression des ouvrages, reméandrage, protection de berges, création de banquettes à hélrophytes...).

### TRAVAUX

#### SUPPRESSION D'UN SEUIL

Le SYAGE a réalisé des travaux de suppression d'un seuil sur le ru du Réveillon sur les communes de Yerres (parcelle communale) et de Brunoy (parcelle privée).

Il s'agissait ici de supprimer un seuil (ouvrage ROE29359) situé en travers du Réveillon et constitué de blocs rocheux non liés. Ce seuil ne présentait plus aucune utilité reconnue. Malgré sa dégradation avancée, il contribuait à l'envasement du Réveillon sur une longueur d'environ 50 m et formait un obstacle à la libre circulation de la faune piscicole.

L'opération a représenté un coût de 15 000 € (TTC).

#### ENTRETIEN DE L'YERRES EN SEINE-ET-MARNE

En 2020, le service GEMAYRS a réalisé 2 secteurs d'entretien de l'Yerres en Seine-et-Marne.

Le secteur 1 concernait les communes de Rozay-en-Brie, Bernay-Vilbert, Courtomer, Argentières. Les opérations d'entretien se sont effectuées sur un linéaire de 12 000 ml et ont représenté un coût de 70 000 € (TTC).

Le secteur 2 concernait les communes d'Argentières, Chaumes en Brie, Ozouer-le-Voulgis. Les opérations d'entretien se sont effectuées sur un linéaire de 12 000 ml et ont représenté un coût de 68 000 € (TTC).



## TRAVAUX

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU ET DE MILIEUX ASSOCIÉS

Réouverture du ru de Gironde dans le parc Duclos à Valenton.

Les travaux de renaturation du ru de Gironde ont démarré au printemps. Ils s'inscrivent dans un projet plus global de restauration des abords du château porté par la commune de Valenton.

Actuellement, le cours d'eau présente un tracé rectiligne sur un fond bétonné.

La renaturation du ru de Gironde, financée par le SyAGE (164 000€), et des subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie, vise à redonner un profil et un fonctionnement naturel au ru de Gironde dont le linéaire et les caractéristiques ont été fortement remaniés au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville.

Les travaux de terrassement ont permis de restituer au cours d'eau ses méandres et un lit de rivière propice au développement de la biodiversité, grâce à la création d'un espace préservé et favorable au développement de la faune et de la flore.

Les travaux seront achevés à l'été 2021.

### POURSUITE DU PROJET DE CRÉATION DE CHEMINEMENTS PIÉTONS (LIAISON VERTE)

Le SYAGE a procédé à la réfection de 500 ml de cheminements de Liaison Verte situés entre la passerelle du barrage de Suzanne et la passerelle de l'île des Prévost, sur la commune de Montgeron.

Le piétinement important de ce chemin, consécutif à un usage régulier et apprécié des habitants de la vallée, a en effet entamé la structure du cheminement et dégradé son aspect esthétique.

Le chantier a consisté à recharger le cheminement en grave pour lui redonner maintien et confort de marche.

Les travaux ont été réalisés au printemps 2020 dans le prolongement du nouveau platelage.

### ÉCO-PÂTURAGE

Les vaches Eclipse et Cédille ont pris leurs quartiers au Clos de la Régale à Vigneux-sur-Seine, durant l'été, le 8 juillet, afin de contenir l'extension de la végétation du secteur et éviter la banalisation du site.

### CHIFFRES

24 000 ml

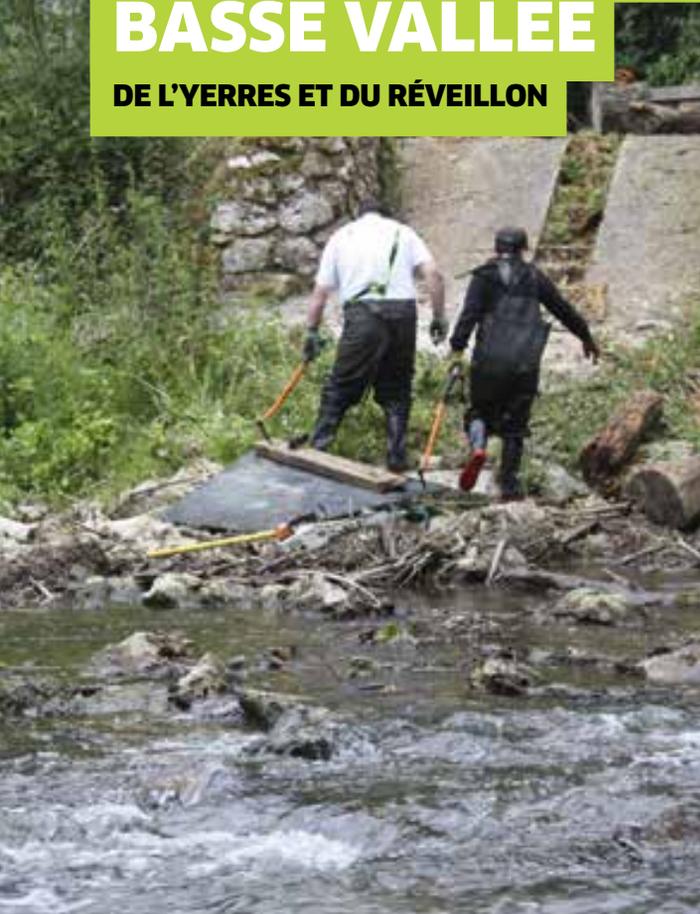
de l'Yerres entretenus en Seine-et-Marne

Coût :

138 000 €  
(TTC)

## SERVICE ENTRETIEN BASSE VALLÉE

DE L'YERRES ET DU RÉVEILLON



Le service est dirigé par Laurence Depaepe (remplacée par Nicolas Bigot en février 2021). Il est composé d'un secteur bucheronnage / élagage (Cédric Barrier, Stéphane Chaponet, Quentin Chauvignon, David Chéron, Jean-Yves Clavreul, Jérémy Dos Santos, Dimitri Larcher) et d'un secteur brigade verte (Nathalie Jorge, Alexandre Froëlich, Gaetan Herce, Tristan Sourget).

Le service veille à assurer l'entretien courant du lit des rivières et des berges avec une bonne réactivité et une bonne connaissance de terrain. Le secteur bucheronnage / élagage intervient pour l'élagage, les fauchages raisonnés, l'enlèvement des embâcles, l'entretien des zones humides et des rus. Il dispose pour ses missions d'un panel de véhicules et d'outils spécialisés.

La Brigade verte assure le nettoyage et l'entretien des cours d'eau (ramassage de déchets, enlèvements d'embâcles, débardage...)

Le service se trouve au cœur des activités du SyAGE et notamment au croisement de certaines de ses missions essentielles, telles que la prévention du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques. Il assure des interventions essentielles dans l'entretien du patrimoine naturel et environnemental, avec l'objectif constant du service rendu aux usagers et aux communes.

Dans le cadre d'une réorganisation consécutive à l'extension de la compétence GEMAPI, le service a vu son périmètre d'intervention s'étendre pour inclure le Réveillon et la Ménagerie sur la totalité de leur linéaire.

## UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

En 2020, l'équipe a effectué les repérages nécessaires sur le Réveillon. Elle a été sollicitée pour traiter les embâcles consécutifs à l'épisode de crue du 3 au 8 mars 2020. Les épisodes très venteux de l'hiver ont également impliqué 42 interventions sur des arbres le long de l'Yerres, principalement à Epinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine. Le plan de gestion des berges comprenait également les abattages préventifs à Varennes-Jarcy.

# SERVICE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## AFFLUENTS DE L'YERRES EN SEINE-ET-MARNE

Le service Gestion des Milieux Aquatiques sur les affluents de l'Yerres en Seine-et-Marne a été créé en janvier 2020. Il comprend une cheffe de service (Delphine Devin-Collgon), deux techniciennes (Estelle Champion et Élise Tursi) et une secrétaire (Elisabète Bouffini), à temps partiel. Il est basé à Rosay en Brie

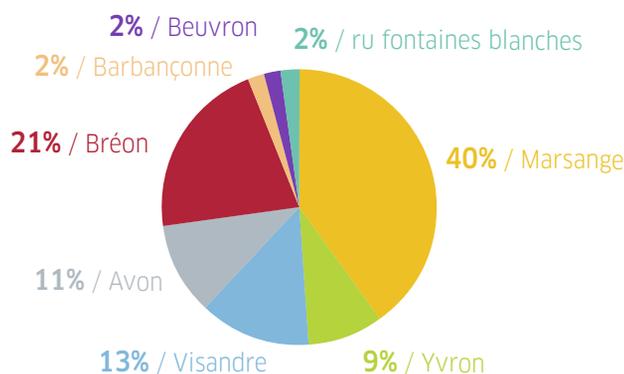
## FOCUS

### UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

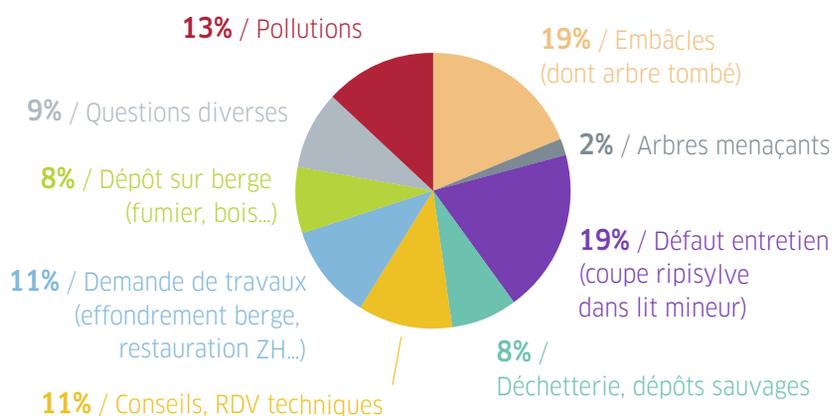
Le périmètre d'intervention théorique représente plus de 700 km de cours d'eau en Seine-et-Marne. Le linéaire de cours d'eau géré par les anciens syndicats de rivière, aujourd'hui dissous, via des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) permettant les interventions en domaine privé, était de 376 km. Il comprend les rus du Bréon, Beuvron, Avon, Visandre, Marsange Yvron et Barbançonne. Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Yerres fera prochainement l'objet d'un état des lieux plus global, en incluant les cours d'eau, tels que les rus du Cornillot et des Fontaines Blanches, actuellement non couverts par des Déclarations d'Intérêt Général (DIG).

Cette étude permettra à terme d'avoir un plan d'actions pluriannuel d'entretien et de travaux de restauration des cours d'eau avec pour objectif d'améliorer l'état écologique des masses d'eau à l'horizon 2027.

### RÉPARTITION DES DEMANDES/CONSTATS PAR AFFLUENTS SERVICE GEMAA 2020



### RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES DEMANDES / SERVICE GEMAA 2020



Demandes/Constats	Pollutions	Embâcles (dont arbre tombé)	Arbres menaçants	Défaut entretien (coupe ripisylve dans lit mineur)	Déchetterie, dépôts sauvages	Conseils, RDV techniques	Demande de travaux (effondrement berge, restauration ZH...)	Dépôt sur berge (fumier, bois...)	Questions diverses	Total
Marsange	4	3	1	3	1	4		1	2	19
Yron		1		1			1	1		4
Visandre				3	1		1	1	1	6
Avon		2			1		1	1		5
Bréon	2	3		1	1		2		1	10
Barbançonne				1						1
Beuvron							1			1
Ru Fontaines Blanches						1				1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>47</b>

## SERVICE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

4.3

AFFLUENTS DE L'YERRES EN SEINE-ET-MARNE

# UN NOUVEAU SERVICE POUR GARANTIR PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ

### INTERVIEW

### DELPHINE DEVIN-COLLGON

#### COMMENT S'EST DÉROULÉE LA MISE EN PLACE DE CE NOUVEAU SERVICE ?

Le service GEMAA s'est installé fin février dans les nouveaux locaux de Rozay-en-Brie. La mise en place a été très progressive et tardive du fait de l'extension significative du périmètre de compétence mais aussi du confinement à partir de la mi-mars.

En outre, les sollicitations ont été nombreuses et diverses sur les affluents. Nous avons encore un important travail de communication à accomplir pour faire connaître notre action et les limites du périmètre de nos compétences.

#### À CET ÉGARD, IL A ÉTÉ IMPORTANT DE RENCONTRER LES ÉLUS LOCAUX ET LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE ?

C'est primordial. Les rencontres s'effectuent naturellement et progressivement. Il y a nécessité de sensibiliser afin d'avoir un langage commun et de communiquer pour une bonne compréhension de nos actions.

Cette démarche est à poursuivre et à amplifier par la suite auprès de la profession agricole. Par ailleurs, il est essentiel de disposer de relais locaux efficaces dans les communes pour faciliter le déroulement des campagnes d'entretien auprès des propriétaires privés, selon les secteurs identifiées par les Déclarations d'Intérêt Général.



### L'ENTRETIEN EN CHIFFRES

# 56 km

de cours d'eau ont fait l'objet de repérages (rendu cartographique et dossiers de demande de subventions)

# 42

jours  
de travaux

# 180 000 €

(TTC)  
coût de l'entretien

# 47

interventions

## SERVICE GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le Service Gestion et Prévention des Inondations est dirigé par Sarah Ponen (depuis mars 2021, poste non pourvu en 2020). Il est composé d'une ingénieure responsable du Suivi des travaux Exploitation des ouvrages (Laurine Coquemont) et deux techniciens chargés de l'entretien des ouvrages (Erkan Gani et Pierre Boitelet) et comprend le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'Yerres, animé par Pierre Bretaudeau (remplacé par Kahina Reboul en 2021).

### SUIVI ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques participent tant de la gestion des crues que de la pérennité du patrimoine.

Pour sécuriser la manipulation et le bon fonctionnement des barrages, le service Gestion et Prévention des Inondations a mené un diagnostic complet (électrique, hydraulique, métrologique) de 6 ouvrages hydrauliques régulateurs (les barrages de Rochopt et Suzanne, abaissés depuis quelques années, en ont été exemptés). Ce diagnostic a permis d'identifier et de remédier aux interventions les plus urgentes en termes de restauration des fonctionnalités de ces ouvrages.

### PAPI DE L'YERRES ET DE LA SEINE ET MARNE FRANCILIENNE

Véritable outil opérationnel décliné à l'échelle du territoire de la vallée de l'Yerres, le PAPI favorise la concertation de tous les acteurs locaux avec pour ambition de réduire les dommages des risques inondations sur les biens et les personnes sur l'ensemble des communes touchées par ces phénomènes.

En Seine et Marne Francilienne, le SyAGE accompagne l'EPTB Seine Grands Lacs sur les 7 communes du Territoire à Risque Inondation (TRI), avec en particulier la prise en gestion de la Digue de la Fosse aux Carpes à Draveil.

L'animation du PAPI de l'Yerres comme celle du PAPI de la Seine et Marne Francilienne a été conduite selon quatre axes principaux en 2020 :

#### ➤ Amélioration de la connaissance de l'ALÉA

La crue de juin 2016 a été emblématique sur le bassin versant de l'Yerres au regard de sa fréquence de retour (proche de 70 ans selon certains secteurs de l'aval et largement supérieure sur l'amont).

À ce titre, son analyse détaillée, qui fait l'objet d'une action spécifique inscrite au PAPI complet, a été réalisée en 2020 par un bureau d'études expert. Elle sera présentée prochainement aux élus locaux.

#### ➤ Sensibilisation à la culture du risque inondation

Une vingtaine de repères de crue ou de repères pédagogiques ont été installés notamment sur les communes de Boussy-Saint-Antoine, Ozouer-le-Voulgis, Argentières, Rozay-en-Brie (PAPI de l'Yerres pour l'évènement de juin 2016) et Vigneux-sur-Seine (PAPI de Seine et Marne Francilienne).

#### ➤ Poursuite des études de réduction de l'ALÉA

La mise en œuvre du PAPI s'est traduite par la poursuite des études relatives aux deux actions d'aménagement structurantes du PAPI de l'Yerres :

Études préliminaires de maîtrise d'œuvre de l'extension de la zone d'expansion des crues (ZEC) de la forêt d'Armainvilliers, au droit du ru de la Ménagerie sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Cette ZEC a pour vocation de réduire de 30% les dommages d'une crue fréquente (occurrence 10-30 ans) au droit du quartier de la gare.

Ces études devraient se poursuivre en 2021 pour permettre un démarrage des travaux au premier semestre 2022.

Études d'analyse des scénarios possibles de réduction de l'aléa débordement de l'Yerres et du Réveillon-Ménagerie : celles-ci devaient éclairer l'arbitrage en Comité de Pilotage entre la mise en place de protections amovibles au droit des quartiers les plus vulnérables aux inondations fréquentes de l'Yerres ou la réalisation d'une ZEC au droit des communes d'Ozouer-le-Voulgis, Yèbles, Solers pour permettre une prévention plus globale des dommages.

#### ➤ Réalisation d'un exercice de gestion de crise inondation

Cet exercice a été réalisé au mois de novembre en interne au SyAGE en associant une large partie des agents du syndicat. Il a permis d'identifier les marges d'amélioration possibles du Plan de Gestion de Crise Inondation et de mettre en évidence les formations utiles en interne pour renforcer la professionnalisation de la gestion du risque inondation.

**OBJECTIF  
STRATÉGIQUE**

La Direction Ressources et Connaissances est dirigée par Sabine Fourel.

**ELLE COMPREND TROIS SERVICES :**

- Suivi des Milieux et Bilans
- Gestion de l'Information Géographique
- Service Télégestion Traitement de l'Information.

La DRC vise à améliorer la connaissance du territoire du SyAGE, grâce aux prélèvements et données provenant notamment des trois stations de mesure, de rendre publiques ces données et d'être une ressource pour les services opérationnels.



5.1

## SERVICE SUIVI DES MILIEUX ET BILANS

Le service Suivi des Milieux et Bilans, dirigé par Steven Bouget, est composé de deux techniciennes environnement (Marie Vialle et Solenne Robichon). Il effectue des prélèvements dans les cours d'eau tout au long de l'année, analysés en interne (qualité de l'eau et indicateurs de biodiversité) et par un laboratoire extérieur. Il gère également trois stations de mesures et traite les données qu'elles fournissent à distance (conductivité, pH, turbidité...). Les informations recueillies sont envoyées aux différents acteurs concernés (collectivités, police de l'eau...)

## FOCUS

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE GEMA (RENATURATION)

En 2020, un programme de mesures sur les cours d'eau (hors projet spécifiques de travaux) sur 3 ans a été élaboré en collaboration avec nos financeurs que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le département de l'Essonne. Ce programme intègre désormais des points de mesure situés sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres pour ce qui concerne les indicateurs Diatomées et Invertébrés.

L'acquisition de données environnementales initiales s'est également poursuivie sur les secteurs hydrauliques qui feront l'objet d'une étude préalable ou d'un abaissement dans les prochaines années. Cela représente environ 24 mesures biologiques.

Malgré le contexte sanitaire peu favorable à l'échange, l'étude du diagnostic d'état initial de Rochopt s'est déroulée en 2020.

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

128 prélèvements ont été réalisés pour évaluer l'impact de l'assainissement (eaux usées et pluviales) sur la qualité de l'eau.

11 prélèvements liés à l'auto-surveillance de nos ouvrages d'eaux pluviales ont été effectués.

27 mesures de bactériologie ont été réalisées pour alimenter les études du groupe de travail autour de la baignade en Seine JO 2024 et baignade en Essonne. Le groupe de travail a demandé au syndicat un suivi plus rapproché en période estivale, et d'harmoniser les jours de prélèvements avec le Conseil départemental du Val-de-Marne et celui de l'Essonne.

Projet consistant à rechercher et supprimer les pollutions issues des réseaux d'eaux pluviales de Vigneux-sur-Seine et Montgeron : le bilan des pollutions est achevé. Des indicateurs de suivis seront mis en place en 2021.

**Ce suivi contribue au programme d'actions de « Baignade en Seine », ambitieux objectif visant à garantir la qualité des eaux du fleuve à l'horizon des JO 2024. Avec la Ville de Paris, l'Etat, l'AESN et de nombreux partenaires, le SyAGE a signé le protocole d'action en octobre 2019.**

5.1

## SERVICE SUIVI DES MILIEUX ET BILANS



### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LES DEUX COMPÉTENCES :

52 prélèvements annuels sur lesquels 15 paramètres physico-chimiques sont mesurés pour améliorer la connaissance physico chimique de l'Yerres, du Réveillon et de leurs affluents.

Des maintenances régulières (minimum une par semaine) sont réalisées pour entretenir et exploiter les données des 3 stations de mesures en continu.

### VALORISER LES DONNÉES AU TRAVERS DE BILANS

**18 rapports de campagnes  
physico-chimiques**

**35 rapports de station de mesures**

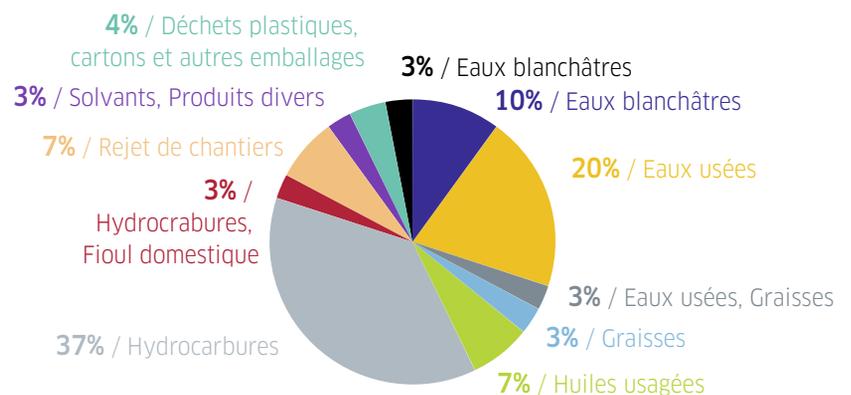
**1 rapport d'auto-surveillance**

## POLLUTIONS ACCIDENTELLES 2020 :

**30 pollutions recensées.** Les principaux polluants retrouvés, une fois de plus, sont les eaux usées et hydrocarbures hors lessivage de voirie.

« Intervenir sur des pollutions aux hydrocarbures est très compliqué et certains composants sont persistants dans l'environnement. Il est important que chacun soit vigilant à ce qu'ils soient correctement retraités et mis en décharge » souligne Steven Bouget.

Identifier les pollueurs permet de leur imposer les travaux correctifs et de prévenir les incivilités. En 2020, sur 39 dossiers de pollutions, 21 suspects de pollution ont pu être identifiés.



## SERVICE GESTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



Le service Gestion de l'Information Géographique (GIG) (Sylvia Orsi, responsable du service puis Felipe Duque, Thibaud Constantin, Stéphane Fontanges, Pascal Madene, Marion Pery) gère un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG). Il est destiné à localiser et identifier le patrimoine du syndicat. Il fournit des données sur le foncier, les réseaux d'assainissement ou encore l'aménagement des berges, mais fournit aussi des données aux services techniques.

Le service dispose d'une brigade qui effectue des relevés sur le terrain et répond aux diverses demandes de plans provenant des concessionnaires qui veulent effectuer des travaux sur la voirie.

### FOCUS

#### UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET UN NOUVEL OUTIL

L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration d'un marché pour l'acquisition et maintenance des licences et déploiement de la solution arcOpole PRO Assainissement avec le prestataire actuel « OneSpatial ». Un outil qui permet de répondre aux exigences techniques, administratives et économiques pour opérer la gestion de réseau.

Une maquette ARCGIS a été lancée en janvier pour une durée de 3 mois afin que le service puisse analyser si l'outil disposait de toutes les applications nécessaires à la gestion de l'information du SyAGE mais également pour que les agents puissent commencer à se familiariser avec ce nouveau système.

#### ATLAS AMONT

Un atlas sur une partie de l'amont a été réalisé. Cet atlas montre les cours d'eau, les ouvrages et les parcelles publiques. Il existe une carte générale et 37 zooms.

#### BDSS

Publication des données de sondages sur la base de données sous-sol (BDSS). Cette base nationale qui conserve toutes les données sur les ouvrages souterrains (forages, puits, sondages...) du territoire français. Actuellement, cette base met à disposition du public plus de 800 000 descriptions d'ouvrages souterrains.

Structuration et transmission de la couche « sondages » du SyAGE afin de retro-alimenter la base de données nationale administrée par le BRGM, après avoir actualisé notre couche avec l'information reçue par le service GEMA Yerres/Réveillon/Seine.

Structuration du SIG pour publier des données de sondages sur la base de données sous-sol (BDSS). Cette base nationale qui conserve toutes les données sur les ouvrages souterrains (forages, puits, sondages...) du territoire français. Actuellement, ce référentiel, administré par le BRGM, met à disposition du public plus de 800 000 descriptions d'ouvrages souterrains.

#### CHIFFRES CLÉS

# 4812

Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)

# 13

Levés topographiques en régie (opérations topographiques destinées à recueillir sur le terrain les éléments nécessaires à l'établissement d'un plan ou d'une carte) intégrés au SIG

# 16

Récolements (opération consistant en fin de chantier à comparer les plans du projet aux ouvrages réalisés) intégrés au SIG



### CARTES DES LIMITES DE COMPÉTENCES

Réalisation des cartes illustrant les limites entre les différentes compétences du syndicat à l'échelle des communes et des EPCI, dans le cadre de la modification des statuts du SyAGE et la candidature en EPAGE.

### ACQUISITION DE DONNÉES

Fourniture et acquisition des données nécessaires à l'étude de vulnérabilité des réseaux et ouvrages en crue de Seine

Les données ALPHEE et ALFRESCO ont pu être récupérées auprès des services de l'État.

### SUIVI DE LA DIGUE DE DRAVEIL

En attendant le confortement de cet ouvrage - dit de la Fosses aux Carpes - qui protège 2000 habitants de la ville de Draveil, le SyAGE le surveille en réalisant des levés topographiques périodiques.

### DONNÉES DU RAPPORT DE RÉVISION DU SAGE

Récupération des données produites dans le cadre de la révision du SAGE.

### DÉTECTIONS DES RÉSEAUX ET FOURREAUX ÉLECTRIQUES VIA L'ENTREPRISE ADRE

La date limite pour passer en catégorie A pour les réseaux sensibles (dont le réseau électrique) est le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (tableau ci-dessous).

Afin d'atteindre cet objectif, le service fait intervenir l'entreprise ADRE pour la détection des réseaux.

Le service GIG a déjà fait la détection de 75% du réseau électrique qui concerne le SyAGE (soit 1833 mètres linéaires). Les 25% restant sont en cours.

## 5.3 SERVICE TÉLÉGESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le service Télégestion et Traitement de l'Information est dirigé par Riad Bechar qui a été rejoint par une nouvelle métrologue, Élise Alibert, recrutée au 1<sup>er</sup> décembre. Le service compte également un poste de technicien télégestion.

Le SyAGE dispose de plusieurs barrages et ouvrages lui permettant de réguler les variations de débit de la rivière, qui sont télégérés depuis une salle de supervision. Des stations de mesure et d'alerte sont également reliées à ce dispositif de télégestion. Ces outils permettent de contrôler la qualité de l'eau et d'anticiper le risque inondation en interne. Ils sont complétés par des moyens d'information au public. Des bulletins d'alerte crue peuvent être transmis aux communes riveraines de l'Yerres et du Réveillon, aux services de secours ou encore aux préfetures de l'Essonne et du Val-de-Marne. Le SIRYAC (Système d'information des Riverains de l'Yerres pour l'Alerte Crue) alerte par message téléphonique les habitants qui se sont abonnés à ce dispositif gratuit d'un risque d'inondation.

L'objectif est, à terme, d'étendre ce service aux collectivités de Seine et Marne adhérentes au SyAGE.



## UN RÉSEAU VPN EN GSM

Cela a été l'un des plus gros projets de l'année. Le service a créé un réseau VPN (réseau privé virtuel permettant une connexion sécurisée) en GSM (norme européenne de téléphonie mobile) IP (numéro d'identification attribué à un appareil connecté au réseau Internet) pour communiquer avec l'ensemble de nos sites en prévision de la fin du RTC (Réseau téléphonique commuté) et du GSM data. « Avec ce nouveau réseau de communication, nous gagnons en fiabilité en rapidité et les coûts de communication sont deux fois moins élevés qu'avec le RTC et le GSM data » confie Riad Bechar.

## INSTRUMENTATION DE L'AMONT

Grâce à la supervision, le SyAGE est prévenu en temps réel d'éventuelles pannes ou anomalies et des dépassements de seuils sur les plus de 100 ouvrages (rivière et assainissement) qu'il gère aujourd'hui.

Le syndicat dispose de bassins d'eaux pluviales, de comptages d'eaux usées, de dépollueurs, de pluviomètres, de relèvements d'eaux pluviales, de stations de mesures, mais également de barrages télégérés qui ont une capacité de régulation jusqu'à des crues décennales. Pour compléter ce dispositif de gestion, le SyAGE, dans le cadre de sa compétence GEMAPI et d'un projet PAPI, instrumente l'amont du bassin versant avec de nouveaux pluviomètres.

Pour 2021, nous devons continuer l'instrumentation de l'amont du territoire en installant des stations débitmétriques, sur les affluents et des piézomètres de nappe, ces stations seront également reliées au dispositif de supervision, ainsi le syndicat aura une meilleure capacité à anticiper et prévenir les crues.

## SONDE PIÉZOMÉTRIQUE

En mai, le SyAGE a installé une sonde piézométrique à Tournan-en-Brie pour mesurer la hauteur d'eau et ainsi avoir une meilleure connaissance de la rivière «La Marsange» qui est un affluent important de l'Yerres.

Dans le même cadre, deux radars de débit ont été installées sur le Réveillon et sur un de ces affluents pour mesurer la hauteur d'eau, l'une à Santeny et l'autre à Lésigny.

## CRUES

L'Yerres a connu plusieurs épisodes de crues courantes entre janvier et mars, le service Télégestion et Traitement de l'information a rédigé 25 bulletins de crue durant cette période. Le syndicat a également informé les riverains, les communes et les services de secours via le SIRYAC.

## INTERVIEW

### ÉLISE ALIBERT, MÉTROLOGUE

#### QUELLE EST VOTRE MISSION AU SYNDICAT ?

**Élise Alibert :** La métrologie, c'est la science de la mesure. Le métrologue doit garantir la fiabilité d'une mesure. Mon rôle est donc d'exploiter et de vérifier nos instruments de mesure afin qu'ils fournissent une valeur la plus fiable possible. Il faut être conscient qu'une incertitude sera toujours présente, mon rôle est de faire en sorte que cette incertitude soit la plus faible possible. Un grand nombre de mesures est effectué par jour. Elles constituent ce qu'on appelle une base de données. Celle-ci permet d'évaluer l'état du milieu/de l'ouvrage observé en temps réel. A posteriori, elle permet d'avoir un historique des événements passés. Les phénomènes rencontrés peuvent ainsi être analysés. Ces connaissances nous permettent ensuite de mieux appréhender les événements futurs, de mieux contrôler nos ouvrages, d'avoir une meilleure réactivité, de prendre de meilleures décisions et ainsi d'agir plus efficacement.



#### EN TERMES D'INSTRUMENTS DE MESURE, LE SYNDICAT EST-IL BIEN ÉQUIPÉ POUR VEILLER SUR L'YERRES ?

**Élise Alibert :** L'aval du bassin versant de l'Yerres est plutôt bien instrumenté. Par contre, des efforts sont à faire en ce qui concerne l'amont. Mais c'est normal, la compétence ayant été récupérée que récemment. En 2020, 6 nouveaux pluviomètres ont été déployés dans l'amont pour connaître la pluviométrie de ces nouvelles régions. En 2021, 3 nouveaux pluviomètres seront installés. Il est également envisagé de renouveler les capteurs situés le long de nos cours d'eau pour changer de méthode de mesure.

## EN CHIFFRES

Détail des diffusions du service d'alerte (SIRYAC) :

7

pluviomètres installés en 2020

25

bulletins de crue entre janvier et mars

9731

nombres de numéros fixes

5220

nombres de SMS

9943

nombres de mails

ASSAINISSEMENT  
RÉSEAUX PUBLICS20 MILLIONS DE TRAVAUX  
ET 1021 INTERVENTIONS EN 2020**MISSION  
STRUCTURANTE**

Dirigée par Caroline Roubertier, la direction Assainissement Réseaux Publics est composée de trois services : Exploitation, Travaux et Études. Elle s'appuie sur une assistante de direction ARP et du DST (Céline Dupuy) et d'un secrétariat technique (Soraya Namoune).

Sa mission : assurer la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration de Valenton, la gestion des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales pour 18 communes.

**OBJECTIF  
STRATÉGIQUE**

- Maintenir et améliorer le patrimoine des ouvrages du SyAGE.
- Protéger la ressource en eau.
- Réguler le ruissellement pluvial et prévenir les débordements.

6.1

## SERVICE EXPLOITATION

Le service Exploitation (Cyril Gitton, responsable du service, Catherine Villette-Devillers ; chargée d'opérations Réseaux Publics, Renaud Dufour ; chargé de l'exploitation et des travaux sur les ouvrages instrumentés) assure la gestion des demandes d'intervention, la réalisation des travaux d'urgence et de petits travaux d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages annexes, la capitalisation et la transmission de la connaissance du fonctionnement.

## FOCUS

### GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE DE LA PETITE FOSSE MONTALBOT

Cette ancienne sablière située en zone inondable est isolée de la Seine par un mur barrage fermé en période de crue. Sujette à l'envasement, et à la pollution, elle fait l'objet d'un plan d'action sur 3 enjeux :

- dépollution
- protection contre les crues sur Vigneux sur Seine et Montgeron
- restauration de l'Espace Naturel Sensible (ENS).

Le SyAGE a procédé pendant plusieurs semaines au désenvasement de la petite fosse Montalbot, qui jouxte le lac éponyme à Vigneux-sur-Seine. Le syndicat est propriétaire de la petite fosse, où est installé un poste anti-crue (PAC SA2 Montalbot). L'opération a nécessité l'aménagement d'une plate-forme et la réhabilitation du chemin d'accès pour faciliter l'accès aux engins de chantier.

#### Ces travaux se sont déroulés en plusieurs étapes :

- Isolement du PAC par un système de bigbags (barrage constitué de sacs de sable) pour délimiter la zone de travail et la vider par la suite
- Pompage de la partie délimitée pour faire baisser le niveau d'eau et faciliter les étapes suivantes
- Extraction mécanique des déchets volumineux, nettoyage, tri et traitement des déchets
- Test d'une unité de déshydratation des boues visant à dévaser l'entrée du PAC. Celle-ci n'a pas été en mesure de pouvoir aspirer les boues, en raison d'un grand nombre de déchets restant.
- Poursuite du dragage mécanique et du pompage des boues par des moyens plus conventionnels. Une opération longue et difficile qui n'a pas été rendue simple en raison des conditions météorologiques, la composition et la quantité de boues.

Si la réalisation de ces étapes n'a pas permis de dévaser entièrement cette partie du plan d'eau, elle a en revanche permis de contrôler l'état des vannes anti crue rendues inaccessibles, de vérifier leur étanchéité et de préparer leur renouvellement grâce à la prise des cotes. Un géomètre est également intervenu pour disposer de données en 3D, beaucoup plus fiables.

Les déchets récupérés ont été déposés sur des bâches afin d'être triés puis recyclés. Les gros cailloux ont été récupérés pour renforcer le chemin d'accès descendant à la petite fosse qui s'est affaissé durant les travaux.

L'importante opération de nettoyage a fortement mobilisé le service Exploitation et a permis de sécuriser le poste anti-crue.

### CHIFFRES CLÉS

600 km

Réseau collecte  
Eaux Pluviales

600 km

Réseau collecte  
Eaux Usées

100 km

Réseau de transport  
intercommunal d'Eaux Usées

1021

Nombre d'interventions  
réalisées en 2020

+de 300

Ouvrages annexes eaux  
usées et eaux pluviales

## SERVICE TRAVAUX



Le service Travaux (Bertrand Gouley ; responsable du service, Laura Chevalier ; chargée d'opération, Mourad Timsi et Ruddy Ferrante, chargés de travaux) est chargé de la réalisation du programme pluriannuel d'investissement du SyAGE et mène à bien des projets :

- de réhabilitation de réseaux définis par les études générales,
- de mise en séparatif
- de lutte contre les inondations.

Il assure pour cela le pilotage des investigations et études de faisabilité ainsi que le suivi des maitrises d'œuvre. En complément, le service réalise des travaux issus de désordres identifiés par le service exploitation ou dans le cadre d'un programme de voirie.

## FOCUS

### CHANTIER VILLENEUVE-LE-ROI : BASSIN VERSANT VOLTAIRE

Les rues du bassin versant Voltaire (rue du Maréchal Maunoury, rue du Maréchal Foch, rue Henri Laire, allée Voltaire et rue du Docteur Roux) possèdent un réseau d'assainissement dit « pluvial unitaire » : les branchements (EU seules, EP seules ou mixtes EU-EP) étaient tous raccordés sur ce réseau qui se rejette en aval dans un réseau EP. Par ailleurs, cette zone connaît des problèmes d'inondations en cas de forts orages.

Le but des travaux a donc consisté à la fois à réaliser la séparativité de la zone dans le cadre de l'objectif Baignade en Seine et d'améliorer la gestion des eaux pluviales par infiltration et ouvrages paysagers : mise en séparatif des rues du Maréchal Foch, du Docteur Roux et l'allée Voltaire ainsi que la création de stockages des eaux pluviales à ciel ouvert dans les jardins familiaux.

**Le coût total des travaux : 2 600 000 € (TTC)**

### CHANTIER VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : AVENUE CARNOT

L'avenue Carnot est située dans le quartier central de Villeneuve-Saint-Georges.

Dans le cadre d'une complète requalification de la rue, la commune souhaitait enfouir les réseaux secs, et a invité tous les concessionnaires à réaliser des investigations sur leurs ouvrages avant la reprise des trottoirs par les services voirie du Conseil Départemental.

Le réseau Eaux Usées de la rue Carnot étant ancien et posé sans pente du fait de son fonctionnement sous vide passé, il était considéré comme un point noir d'exploitation, qualification renforcée par les difficultés d'intervention dans ce secteur extrêmement passant.

Le SYAGE a donc réalisé des travaux de remplacement du réseau d'eaux usées et des branchements de l'avenue Carnot et au remplacement du réseau d'eaux pluviales, situé sur l'allée Louis Jovet.

**Le coût total de l'opération est de 1 900 000 € (TTC).**



ATTENTION  
TRAVAUX



### CHANTIER VILLECRESNES : BASSIN VERSANT RÉVEILLON

Le bureau d'études Setec-Hydratec a réalisé entre 2014 et 2015 un diagnostic sur le réseau d'eaux usées du bassin de collecte du Réveillon, qui s'étend sur les communes de Marolles-en-Brie, Santeny et Villecresnes. Ses objectifs étaient les suivants :

- > identifier les sources d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'eaux usées,
- > relever les sources potentielles d'eaux claires météoriques dans les réseaux d'eaux usées,
- > détecter la présence d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales,
- > identifier les rejets les plus polluants,
- > évaluer l'état des réseaux de transport et de collecte des eaux usées.

Ce diagnostic a permis de définir un programme de travaux sur le bassin de collecte, afin de prioriser les actions du SyAGE. Lors du diagnostic du bassin de collecte, l'ensemble du quartier Réveillon a été jugé prioritaire.

La réhabilitation à court terme des réseaux EU de ces rues était donc nécessaire et a été inscrite au programme pluriannuel de travaux. Afin d'optimiser l'investissement réalisé dans ce secteur, une étude du réseau EP a été menée, conduisant à la réfection de l'ensemble des réseaux d'assainissement ainsi qu'au remplacement de branchements et d'avaloirs de façon simultanée sur les rues ciblées par l'étude diagnostic.

**Le coût total de l'opération est de 5 200 000€ (TTC).**

6.3

## SERVICE ÉTUDES

Le service Études (Ali Tahraoui, ingénieur d'études) est chargé des études générales, de la compilation des études d'assainissement et de la cartographie des secteurs à risque, de la gestion patrimoniale.

## FOCUS

### LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DES RÉSEAUX DU SYAGE AUX CRUES DE LA SEINE

Cette étude de vulnérabilité des réseaux et ouvrages d'assainissement du SyAGE aux crues de la Seine fait partie des actions portées par le SyAGE dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes. Le PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) est un outil de contractualisation entre l'État et les Collectivités territoriales. Il cherche à intégrer les acteurs territoriaux à la définition d'outils adaptés localement à la gestion du risque d'inondation.

Cette étude permettra au SyAGE de mettre en place des actions de prévention dans la perspective d'une réduction des dommages aux personnes et aux biens exposés aux risques de débordement de la Seine sur le territoire du SyAGE. Le périmètre de l'étude s'étend aux communes de Draveil, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Crosne et Valenton et prendra en compte également la plaine de Chalandray à Montgeron.

L'étude sera basée sur un modèle de propagation des crues et une analyse de la vulnérabilité hydraulique et électrique des ouvrages situés sur le périmètre.



La Direction Assainissement Usagers est dirigée par Bérangère Brescia.

Elle est composée de deux services :

- > Aménagement, pour anticiper
- > Contrôles, pour corriger.

Elle est l'interface avec les usagers et les aménageurs et contribue à la préservation de la ressource et à la réduction du ruissellement.



7.1

## SERVICE AMÉNAGEMENT

Le service Aménagement (Audrey Blondeel ; responsable du service, Catherine Jacq ; assistante, Yann Gazil, Emmanuelle Madre, Antony Ruiz, Nacim Bouri, techniciens, Sonia Novo, Philippe Poulain ; secrétariat) recouvre l'ensemble de la gestion et des aménagements des constructions neuves, de l'instruction des permis de construire, en vérifiant le respect des prescriptions en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (zéro rejet), en passant par le recouvrement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui finance l'adaptation des réseaux "eaux usées" à l'urbanisation et la réalisation des branchements aux réseaux publics.

Il comprend également la mission de suivi des rétrocessions, l'intégration dans le réseau public d'ouvrages créés par des privés, notamment les aménageurs. Un domaine important puisqu'une part significative de l'augmentation du patrimoine du SyAGE se réalise par l'intermédiaire de ces rétrocessions, la part restante ayant pour origine les travaux réalisés par le syndicat.

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale, les agents ont assuré leurs missions habituelles durant l'année.

## EN CHIFFRES

# 4 217€

Coût forfaitaire des tarifs branchements en 2020 pour un logement (contre 4175€ en 2019) auquel s'ajoute 272€ (contre 270€) pour un logement supplémentaire ou parcelle constructible supplémentaire.

Ci-dessous le nombre d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de démolir, permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager).

Le montant de la PFAC (Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif) en 2020 : 991 854,4 € (415 dossiers) Qu'est-ce que la PFAC ? Mise en place en 2012, c'est une taxe que l'utilisateur doit s'acquitter pour se raccorder au réseau public d'eaux usées.

	Nombre d'autorisations d'urbanismes instruites en 2020	2020	
		Montant PFAC	Nombre de dossiers
<b>Total</b>	<b>1399</b>	<b>991 854,40 €</b>	<b>415</b>

Réalisation de branchements 2020 :  
1 052 127,21 € (80 branchements)

	Nombre de branchements	Montant réel des travaux	Récupération FCTVA	Port financée par le riverain	Participation SyAGE
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>1 052 127,21 €</b>	<b>172 590,87 €</b>	<b>450 289,54 €</b>	<b>429 246,80 €</b>

	Installations conformes	Installations non-conformes						Installations mises en conformité *	TOTAL
		EU Strict	EP Strict	EU-> EP	EP --> EU	Autre	Total		
Boussy-Saint-Antoine	25	4	14	2	4	0	22	8	55
Brunoy	45	11	33	3	11	0	50	32	127
Crosne	10	0	13	1	3	0	15	15	40
Draveil	70	20	39	5	22	0	71	39	180
Epinay-sous-Sénart	11	0	1	1	0	0	2	0	13
Mandres-les-roses	29	6	20	1	3	0	26	13	68
Marolles-en-Brie	15	1	5	2	2	0	7	3	25
Montgeron	52	16	18	2	10	0	38	21	111
Périgny-sur-Yerres	14	0	5	9	13	0	18	3	35
Quincy-sous-Sénart	29	7	19	2	6	0	29	12	70
Santenay	20	3	3	0	0	0	6	3	29
Valenton	6	3	4	3	4	0	11	5	22
Varennes-Jarcy	16	2	16	1	1	0	18	10	44
Vigneux-sur-Seine	64	17	20	2	15	0	44	25	133
Villecresnes	46	10	42	4	7	0	52	18	116
Villeneuve-le-Roi	30	14	11	4	12	0	32	6	68
Villeneuve-Saint-Georges	32	10	17	4	16	0	37	8	77
Yerres	58	15	27	2	8	0	46	20	124
<b>TOTAL</b>	<b>572</b>	<b>139</b>	<b>307</b>	<b>48</b>	<b>137</b>	<b>0</b>	<b>524</b>	<b>241</b>	<b>1337</b>

631



Le service Contrôles (Franck Bujaldon, responsable depuis 2021 ; Isabelle Grimaud, assistante ; Julie Baungally, Frédéric Lexa, Jérémy Pineau, Thomas Guizien, techniciens ; Daniel Avril, Samy Zemmour-Maupas, équipe Enquêtes ; Cathy Coniglio, Sophie Moro, Anaïs Ribeiro, secrétaires) assure les contrôles et le suivi des mises en conformité du domaine privé existant. Sa mission est de faire appliquer les règlements d'assainissement afin de protéger l'environnement et les masses d'eau, dont la qualité dépend fortement de la conformité des branchements.

Le syndicat réalise des contrôles de déversement depuis 1990, en vérifiant le raccordement des installations au réseau d'eaux usées, la séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, la conformité aux règlements d'assainissement en vigueur et le cas échéant, le respect des prescriptions techniques émises dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme.

Cette action contribue fortement à l'objectif « Baignade en Seine ».

## FOCUS

### FINALISATION DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AESN

La convention de mandat entre le syndicat et l'Agence de l'eau Seine Normandie a été signée en 2020. Le Syage peut désormais attribuer des aides financières sur des secteurs prioritaires en termes de pollution au milieu naturel (secteurs identifiés en lien avec l'AESN). La fin d'année a été consacrée au calage avec l'AESN sur les modalités de mise en œuvre de cette convention de mandat qui donne de l'autonomie au Syndicat et permet réactivité et efficacité.

### BÂTIMENTS PUBLICS

Une délibération a été prise en mars : le Syage se lance dans une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en conformité des bâtiments publics (uniquement pour les bâtiments dont le niveau de pollution est important, les autres bâtiments ne rentrent pas dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et les travaux doivent être réalisés par les communes). La fin de l'année a été consacrée aux relances des communes pour confirmer leur engagement à rentrer dans ce dispositif de maîtrise d'ouvrage déléguée (le cas échéant, les travaux de mises en conformité sont bien à réaliser, mais doivent être portés par chaque commune en propre si la commune n'a pas adhéré à la démarche de maîtrise d'ouvrage déléguée globale).

## INTERVIEW

### DANIEL AVRIL, TECHNICIEN SERVICE CONTRÔLES

#### COMMENT S'EST PASSÉE VOTRE REPRISE SUR LE TERRAIN APRÈS LE CONFINEMENT POUR LES ENQUÊTES AVEC LES USAGERS ?

Le retour sur le terrain s'est bien déroulé, comme s'il n'y avait pas eu de confinement. Les riverains semblaient ravis d'avoir à nouveau un contact avec l'extérieur. Il n'y avait pas de crainte particulière, sachant que nous respectons bien les gestes barrières lors de nos contrôles.



#### QUEL IMPACT A EU LA CRISE SANITAIRE SUR VOS ENQUÊTES ?

De nouveaux automatismes liés aux protocoles sanitaires ont été mis en place. Nous veillons à bien aérer les pièces avant et pendant notre passage chez les riverains. Il n'y a plus d'échange de stylo. Et le port du masque et le nettoyage des mains avant et après l'intervention sont obligatoires. Après le confinement, la reprise a été très progressive durant les mois de mai et juin, avant un retour à la normale.

#### QUEL BILAN DRESSEZ-VOUS DE CETTE ANNÉE PARTICULIÈRE ?

Les protocoles sanitaires se traduisent par de nombreuses contraintes supplémentaires au quotidien.



# STRATÉGIE ET PLANIFICATION

METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DE L'YERRES  
ET LE RÉVISER

# 08

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020



La cellule Stratégie et Planification met en œuvre les contrats de territoire pour décliner le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est rattaché au directeur général adjoint chargé des services techniques. Il s'appuie sur une animatrice, Jumaanah Khodabocus. Le SAGE de l'Yerres décline à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie. Le SAGE est élaboré par Commission Locale de l'Eau (CLE). Un animateur assure la mise en œuvre des contrats territoriaux.

Les deux contrats territoriaux (amont et aval), nécessaires au financement des actions, font place à un contrat unique « Eau et Climat - Trame verte et bleue ».

L'animateur contrat a participé au travail important mené conjointement par le SyAGE, l'AESN, la Région et les Conseils Départementaux pour construire un contrat ambitieux sur le Bassin Versant de l'Yerres intégrant de nouveaux enjeux : l'adaptation aux effets du changement climatique en cohérence avec le SDAGE et l'amélioration de la Biodiversité en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence écologique.



## LE SYAGE, STRUCTURE PORTEUSE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

En 2020, la révision du SAGE de l'Yerres a poursuivi son avancée. Les premiers documents de cette étape ont été produits puis validés par la CLE : bilan et évaluation du SAGE et l'atlas cartographique actualisé. Ainsi, l'étude prospective sur le changement climatique a débuté avec l'organisation de trois ateliers d'arpentage photographique.

Comme pour beaucoup, les activités de la CLE ont été bousculées par la situation sanitaire de cette année. On note notamment le retard pris pour la mise en place des ateliers d'arpentage et pour le renouvellement de la CLE.



## FOCUS

Les 3 ateliers d'arpentage organisés au mois de septembre et d'octobre 2020 ont exploré 3 sites différents :

- > L'atelier du 17 septembre 2020 s'est déroulé à Soignolles-en-Brie autour de la problématique de la restauration écologique des cours d'eau et de la continuité écologique,
- > L'atelier du 24 septembre 2020 s'est déroulé à Courpalay autour de la problématique du ruissellement agricole et de l'aménagement agricole des versants,
- > L'atelier du 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'est déroulé à Epinay-sous-Sénart autour des problématiques de la gestion de l'eau pluviale dans l'aménagement urbain, des inondations et de restauration des rivières en milieu urbain.

L'analyse transversale des échanges qui ont eu lieu lors de ces ateliers d'arpentage photographique, ont fait ressortir 4 grands enjeux, à prendre au sens littéral du terme : « ce qui est en jeu », ce que l'on craint de perdre ou ce qu'on espère gagner, à intégrer dans la réflexion sur la révision du SAGE :

## **ENJEU 1 DES LIENS SENSIBLES À LA NATURE, FACTEURS DE COHÉSION SOCIALE**

Ce premier enjeu renvoie aux liens qu'entretiennent le territoire et ses habitants à la nature et au patrimoine qui s'y rattache. Le changement climatique joue ici un rôle de révélateur de l'importance de ces liens : en contribuant à leur dégradation, il les rend d'autant plus nécessaires. Les échanges font ressortir qu'au travers de ces liens c'est également la cohésion sociale qui se joue : le lien à la nature est considéré par les participants comme un facteur de cohésion sociale.

## **ENJEU 2 L'ADAPTATION DE L'HYDROSYSTÈME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le deuxième grand enjeu renvoie plus directement aux thématiques techniques du SAGE, qui ont été réactualisées en 2020 en prévision de la réflexion sur la révision du SAGE. Le changement climatique révèle la vulnérabilité du territoire dans sa composante eau. Il est ainsi craint que les dysfonctionnements de l'hydrosystème de l'Yerres et de ses affluents, identifiés dans le diagnostic technique, ne permettent pas au territoire d'être résilient face aux évolutions du climat et qu'à terme l'hydrosystème et le cadre de vie qui lui est associé soient considérablement dégradés. La prise en compte du changement climatique requalifie ainsi les enjeux techniques du diagnostic réactualisés dans une optique plus pessimiste.

## **ENJEU 3 RAPPORT TECHNIQUE À LA NATURE**

Le troisième grand enjeu renvoie à la manière d'intervenir sur l'hydrosystème et son écosystème. Il s'agit de revoir le rapport technique à la nature afin de favoriser la multifonctionnalité des milieux aquatiques. Une telle approche devrait notamment permettre une meilleure prise en compte de la dimension sociale et paysagère des interventions sur les milieux aquatiques, au cœur du premier grand enjeu ; les approches techniques fondées sur la nature jugées plus résilientes face au changement climatique. Outre que celles-ci sont le plus souvent plus facilement multifonctionnelles, elles apparaissent également potentiellement plus adaptées pour traiter de l'enjeu 2 dans un contexte par nature évolutif et peu prévisible dans le détail. Le SAGE révisé aurait ainsi un rôle à jouer pour promouvoir un nouveau rapport technique à la nature jugé plus apte à traiter des enjeux 1 et 2, en jouant sur les deux échelles discutées lors des arpentages : l'échelle du projet et l'échelle du paysage.

## UN FONCTIONNEMENT IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation et le fonctionnement de l'animation de la CLE. Un retard pris dans le calendrier de la révision du SAGE est à noter pour cette année. Malgré tout, les ateliers d'arpentage photographique ont pu être organisés et ont permis de franchir une étape dans cette révision. De plus, on peut également noter la participation à de nombreux évènements de coordination externe qui ont été maintenus et organisés à distance.

## FINANCEMENT

Les dépenses pour l'année 2020 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des études. Une convention d'aide entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SyAGE a été attribuée pour l'étude de révision du SAGE de l'Yerres. Cette aide correspond à 80% du montant déclaré de l'étude de révision (348 000 € TTC) soit 278 400€. Cette convention a pris effet le 18 juillet 2019 et s'achèvera le 17 janvier 2023 (prolongation du délai initial automatique de 6 mois suite à la situation sanitaire). Toutefois, une demande de prolongation en sus de ce délai est en cours car les retards pris dans l'avancement de la révision du SAGE sont plus conséquents.

Le dernier enjeu qui ressort de l'analyse transversale des échanges est l'importance de faire vivre une dynamique participative pour traiter en particulier des enjeux 1 et 3. La manière de concevoir la restauration des liens à la nature ne peut en effet se suffire d'une approche technique experte. De même c'est la participation qui facilitera la promotion des approches multifonctionnelles en permettant d'appuyer les projets et politiques portées ou promues par le SAGE sur des demandes sociales ancrées dans le territoire.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SyAGE assure la GEMAPI et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

sur plus de 99% du bassin versant de l'Yerres et les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur la partie aval du bassin versant. Par ailleurs, la reconnaissance en EPAGE du SyAGE a reçu l'avis favorable du comité de bassin Seine-Normandie et de la CLE du SAGE de l'Yerres et poursuit donc sa démarche vers une approbation en 2021. Autre fait marquant cette année, le collège des représentants des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la CLE du SAGE de l'Yerres s'est vu largement renouvelé cette année à la suite des élections municipales de 2020.



La Direction juridique est rattachée à la Direction générale chargée des finances et du juridique. Elle est dirigée par Nathalie Gil et compte une autre juriste ; Émilie Descamps.

La mission de la Direction Juridique est d'apporter en amont une expertise juridique, d'alerter sur les risques juridiques liés aux projets, de rédiger des actes et des contrats complexes, d'accompagner les services dans l'élaboration et le suivi des projets, de gérer les contentieux en liaison avec les services concernés, d'assurer une veille juridique active.

## FOCUS

### L'ENCADREMENT JURIDIQUE DU CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

En 2020, les élections municipales et communautaires ont été suivies de l'installation d'un nouveau comité syndical et d'un changement de gouvernance. Afin de garantir la sécurité juridique de cet événement et des actes en découlant, la direction juridique a rédigé des notes et travaillé avec la direction sur le sujet. Un nouveau règlement intérieur a également été élaboré par la direction juridique.

Pour préparer la séance d'installation et les mesures à prendre après l'élection du Président et des vice-présidents, il fallait prendre en compte de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, ainsi que des évolutions jurisprudentielles et appliquer les nouveaux statuts, par exemple pour la désignation des délégués des collectivités. C'est un travail d'anticipation qui nécessite d'appréhender les difficultés juridiques qui peuvent apparaître.

### L'ANALYSE DE LA RÉGLEMENTATION COVID IMPACTANT LE SYGAE ET SA COMBINAISON AVEC LA PÉRIODE TRANSITOIRE

L'année 2020 a été celle du COVID et du confinement, elle l'a été également sur les aspects juridiques. Entre les lois sur l'état d'urgence, les mesures prises par décrets et les nombreuses ordonnances, la veille juridique a été dense pour le syndicat :

Impacts de cette réglementation en évolution constante sur l'installation du nouveau comité, sur le fonctionnement des instances pendant ces périodes, dont l'une était une période transitoire du fait de la tenue du premier tour des élections municipales et communautaires, modification des pouvoirs de l'exécutif sur cette même période, visioconférence sur la seconde période d'état d'urgence...

Mesures concernant les règles sanitaires, les

rassemblements, la question de l'ouverture des berges, suivi des mesures prises par les différentes préfectures, soutien aux RH concernant la réglementation impactant le personnel...

## LA PROCÉDURE DE TRANSFORMATION EN EPAGE

En 2019, avait été lancée la procédure de transformation en EPAGE suite à la modification statutaire actant la prise de compétence sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Mais c'est en 2020 que la plus grande partie de la procédure s'est déroulée bien que retardée par le confinement. Après avoir recueilli les avis favorables de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Comité de Bassin notifiés par le préfet coordonnateur, le SyAGE a pu notifier la délibération à l'ensemble des collectivités membres et l'arrêté interpréfectoral devrait pouvoir intervenir en 2021.

## LE SOUTIEN JURIDIQUE À LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

Suite à la procédure de modification statutaire menée en 2019, le SyAGE exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence sur quasiment l'ensemble du Bassin Versant de l'Yerres et une partie du Bassin Versant Seine.

Si le syndicat exerçait déjà cette compétence sur la partie aval, l'extension du périmètre d'exercice de cette compétence pose de nombreuses questions juridiques.

Le travail de la Direction juridique consiste d'abord à expliciter les subtilités des statuts aux services : Il ne faut

pas oublier que cette compétence n'est pas nouvelle pour le SyAGE, elle n'existe pas que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais elle s'exerce de manière différente sur le territoire historique (avec la Liaison Verte qui est un accès à la fois piéton et d'entretien).

Le territoire amont ainsi que les affluents posent des problématiques différentes, il y avait divers syndicats qui exerçaient une partie de la compétence mais de manière différente, avec des DIG sur certaines parties du territoire, caduques ou en vigueur.

Un premier travail juridique a été fait sur la procédure de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) à unifier sur l'ensemble du territoire mais dans l'attente, il faut pouvoir faire l'entretien sans traiter de manière différente les territoires. La découverte du territoire et de ses problématiques pose des questions sur les contours même de la compétence et ses limites. Le cadre juridique est à poser au vu des cas d'espèce, le territoire amont ainsi que les affluents pose des problématiques différentes.

Le travail juridique consiste également à sensibiliser les services sur la nécessité de définir quels plans d'eau entrent dans la GEMAPI car il faut les identifier par délibération tel que prévu dans nos statuts. Des critères objectifs et juridiquement cohérents doivent être pris en compte, en 2020, seule la situation a été posée sur ce travail à mener en 2021.

Il en est de même sur les actions que nous devons mener sur certaines zones humides, il faut prioriser et fixer des critères.

## RECRUTEMENT

Deux postes de juriste sont vacants depuis le début de l'année 2020. Un recrutement d'une juriste expérimentée en droit public et droit de l'environnement a pu être fait à la sortie du premier confinement avec une prise de poste au 16 septembre.

## INTERVIEW

### EMILIE DESCAMPS

#### QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

J'ai été recrutée afin d'assister Nathalie Gil dans les missions de la Direction juridique pour assurer le suivi des diverses réclamations reçues par le syndicat, celui des dossiers contentieux (faire le lien avec les avocats, fournir à ces derniers tout élément utile pour le dossier, etc.), rédiger certains actes juridiques tels que des conventions, déceler et corriger les erreurs de droit dans les projets de courriers et d'actes de la collectivité, informer les différents services des évolutions législatives et réglementaires les concernant, répondre à leurs questions juridiques ponctuelles, les assister lors du montage et de la réalisation de leurs projets, notamment dans la mise en œuvre des procédures réglementaires applicables, se charger des négociations avec les propriétaires dans les dossiers fonciers, etc.



#### QUEL EST LE RÔLE DE LA DIRECTION JURIDIQUE ?

La Direction juridique est une direction « transversale » en tant que telle, elle a vocation à travailler pour et avec tous les services du syndicat. Elle est polyvalente tant les questions qu'elle traite relèvent de domaines juridiques très différents : collectivités territoriales, environnement, santé publique, foncier... Elle a également un rôle de conseil stratégique pour le syndicat dès lors qu'elle est particulièrement attentive aux évolutions législatives et réglementaires, ce qui lui permet d'anticiper les nouvelles problématiques susceptibles d'intéresser la collectivité.

Si certains peuvent parfois percevoir la Direction juridique comme un frein à l'activité des services, sa mission principale est au contraire de conseiller et soutenir ces derniers dans l'exercice de leurs missions. A cet égard, plus la Direction juridique est impliquée en amont dans les dossiers/projets, plus elle sera à même d'alerter sur les éventuelles problématiques à régler en priorité avant d'aller plus loin et ainsi éviter tout blocage et/ou risque de contentieux.

# SERVICE MARCHÉS

GRANDE COHÉSION DE L'ÉQUIPE

# 10

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020



Le service participe à la réalisation des opérations du syndicat par la rédaction et la passation des marchés. Il assure également le suivi de leur exécution, en collaboration avec les services concernés, ainsi qu'une mission de conseil auprès des élus et des agents. Ces marchés sont de trois ordres : travaux, fournitures et services. Il détermine la stratégie d'achat par procédure en fonction des secteurs d'activités et des contraintes d'exécutions.

## FOCUS

### FORTE MOBILISATION

La gestion de la crise sanitaire a été une période de forte mobilisation durant laquelle « l'équipe a répondu présent » souligne Catharina Maximoff, responsable du service Marchés.

« L'équipe a fait preuve d'une grande cohésion. Nous avons été très impliqués dès le début de l'année, car il a fallu anticiper toutes les attributions de marché avant les élections municipales et faire signer tous les documents par le Président sortant. En effet, durant les élections et avant l'installation des nouveaux organes décisionnels, il n'est plus possible de procéder à l'attribution d'un marché excédent, en raison du coût, du volume et de la durée et en l'absence d'urgence particulière, la gestion des affaires courantes. Nous avons également dû mettre les bouchées doubles pour notifier tous les marchés la journée du 17 mars, afin de tout boucler avant le confinement général du 18 mars. Ainsi, 25 procédures sur les 35 lancées en 2020 ont abouti en début d'année. La mobilisation s'est poursuivie même à distance. L'équipe a été

présente malgré des soucis techniques. Nous avons assuré la continuité du service, notamment pour gérer en priorité les liquidations afin de permettre aux entreprises de continuer à être payé dans un contexte d'arrêt de leur activité. Nous avons également continué la passation des marchés, pour ceux qui étaient indispensables à la continuité de service comme le marché de diagnostic et de maintenance d'ouvrages régulateurs qui a permis d'assurer le bon fonctionnement d'ouvrage participant au contrôle des crues et des inondations. C'est une vraie satisfaction car les conditions n'étaient pas simples mais l'équipe a été en mesure de répondre aux différents besoins, et je les remercie encore de leur implication ».

### PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SIÈGE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment a été lancé au début de l'année pour passer en commission d'appel d'offres le 3 Mars 2020. Le projet de réaménagement a franchi une nouvelle étape. Les travaux devraient commencer au second semestre 2022.

## INTERVIEW

**MARYLYN RAGEOT,**

GESTIONNAIRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS ET DE L'EXÉCUTION

**VOUS ÊTES GESTIONNAIRE EN CHARGE DE LA PASSATION DES MARCHÉS ET DE L'EXÉCUTION, QU'EST-CE QUE CELA RECOUVRE ?**

Je suis en charge de la gestion des procédures, de la gestion administrative et financière des marchés publics. C'est une fonction assez polyvalente. Par contre, je ne gère pas la rédaction.



Cela consiste à mettre en œuvre et suivre les consultations des marchés publics.

La passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et de publicité définies dans le Code de la Commande Publique. Elle s'effectue en fonction du montant du marché, de son objet (marché de travaux, de services, de prestations intellectuelles). Cela commence par la rédaction d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence. Je vérifie les pièces du Dossier de Consultations des Entreprises (DCE) remises par les différents services du SyAGE. Je mets à disposition des opérateurs économiques l'ensemble des documents de consultation sur une plate-forme de dématérialisation dit « profil acheteur ». Je gère les demandes des entreprises et mets en ligne les réponses et/ou les modifications à apporter sur le DCE.

Ma mission est aussi de dépouiller les offres reçues et de procéder à l'analyse administrative et financière

de celles-ci. Je prépare les tableaux et les rapports d'analyse, j'élabore les notes de synthèse et les délibérations du Bureau Syndical.

La passation des marchés comprend également l'organisation des commissions d'appel d'offres (CAO) qui se tiennent environ tous les mois.

Quand le marché a été notifié à l'opérateur économique retenu, j'assure la phase exécution du marché qui correspond à la gestion administrative et financière des marchés. En ce qui me concerne ce sont principalement des marchés de travaux et de maîtrises d'œuvre (gestion des factures, actes de sous-traitance, avenants, ordres de service...). Je suis ainsi l'opération jusqu'à son achèvement. C'est complet et très intéressant.

**Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?**

Le plus difficile, c'est surtout la gestion du stress. J'ai toujours une montée d'adrénaline quand je mets en ligne les documents de consultation. C'est beaucoup de stress. Une petite erreur peut compromettre toute la procédure. Il faudrait alors tout recommencer. Or, une publication coûte cher. Les montants et les enjeux des marchés sont souvent importants. Les délais sont souvent serrés. Il ne faut donc pas se tromper.

**SOLUTION ARCOPOLE**

La mise en place du marché pour de la solution logiciel arcOpole Pro Assainissement pour la Gestion de l'Information Géographique a également été lancé en début d'année. Le SyAGE souhaitait moderniser son SIG, en mettant en place une solution complète permettant la génération de cartes, l'administration de bases de données géographiques, le développement d'outils

permettant de collecter des informations sur le terrain, et la création et l'administration d'un géo portail. Cela n'a pas été simple compte tenu de la pandémie. Le projet a pris du retard mais ces difficultés ont été surmontées et le service Gestion de l'Information Géographique va disposer en 2021 d'un logiciel beaucoup plus performant.

**EN CHIFFRES**

35

procédures

53

accords-cadres à bons de  
commande traités en suivi  
d'exécution

20

marchés travaux traités  
en suivi d'exécution

3

commissions  
d'appel d'offres

# SERVICE FINANCES

# 11

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020

Le service Finances est dirigé par Sébastien Ribeiro. Le service est composé de Katia Laforge (adjointe) et de deux gestionnaires (Patricia Candia et Caroline Ribeiro).



## LE SYAGE DISPOSE DE 3 BUDGETS :

**1** Le budget principal comprend les charges communes (charges de personnels, dépenses liées au siège...) et la compétence GEMAPI : budget M14.

Il est financé principalement par la contribution des collectivités membres, la participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et par les subventions.

**2** Le budget annexe de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) : budget M49.

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif), la contribution des collectivités membres, la participation pour le Financement de l'assainissement collectif ((PFAC) et les subventions.

**3** Le budget annexe Mise en œuvre d SAGE de l'Yerres (Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et animation de la CLE du SAGE de l'Yerres) : budget annexe M14.

Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Région Île-de-France.

## INTERVIEW

### SÉBASTIEN RIBEIRO, CHEF DU SERVICE FINANCES

#### LA CRISE SANITAIRE A-T-ELLE EU UN IMPACT SUR LES FINANCES DU SYAGE ?

La crise sanitaire a eu un impact sur l'exécution de certains travaux, notamment concernant la GEMAPI .

#### QUEL A ÉTÉ L'AUTRE TEMPS FORT DE L'ANNÉE POUR VOTRE SERVICE ?

Le temps fort de l'année a été l'extension de la compétence GEMAPI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sur la quasi intégralité

du bassin versant de l'Yerres, ainsi qu'une partie du bassin versant de la Seine (Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi) avec la dissolution de neuf syndicats de rivière. Cela a conduit le service à réaliser un gros travail de codification des lignes budgétaires.

#### EST-CE QUE LA TRANSFORMATION DU SYAGE EN EPAGE VA AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES MOYENS FINANCIERS DU SYNDICAT ?

Non, il n'y aura pas d'impact financier suite à la transformation du Syage en EPAGE.



2,71

Ratio de  
désendettement  
(budgets M14 et M49)

0,94 €/m<sup>3</sup>

Redevance  
d'assainissement

De 7,40 € à 12,92 €/hab

Contribution rivière

Le montant de cette contribution varie  
en fonction de la prestation assurée par le SyAGE

38,80 €/hab

Contribution eaux pluviales

0,32 €/hab

Contribution « Mise en œuvre du SAGE »

## UN PARTENARIAT ESSENTIEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Le SyAGE intervient dans un cadre réglementaire précis pour protéger la ressource en eau, les milieux aquatiques ou prévenir les inondations.

Pour atteindre ces trois objectifs, il décline ses actions dans le cadre d'un partenariat fort avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont le 11<sup>e</sup> programme (2019-2022) encourage les acteurs de l'eau par des aides spécifiques pour garantir la gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles et souterraines et renforcer la résilience des territoires qui s'adaptent au changement climatique pour faire face aux sécheresses ou aux inondations.

L'AESN contractualise ces aides dans le cadre des contrats « Eau et Climat ».

La Région, par ses compétences, soutient les actions sur la biodiversité, le rétablissement des trames vertes et bleues en cohérence avec sa stratégie régionale de biodiversité et son schéma régional de cohérence écologique. Elle soutient également la désimperméabilisation des sols.

Ces aides sont complétées par celles des départements : 3<sup>e</sup> plan départemental de l'eau de Seine et Marne ; nouvelle politique de l'eau du département de l'Essonne ; Plan vert et Plan bleu du Val de Marne avec un appui financier pour les espaces naturels sensibles (ENS)

Les départements ont par ailleurs renforcé les aides pour la prévention des inondations en complément de l'aide principale de

l'Etat pour décliner la stratégie nationale du risque inondation à travers les PAPI.

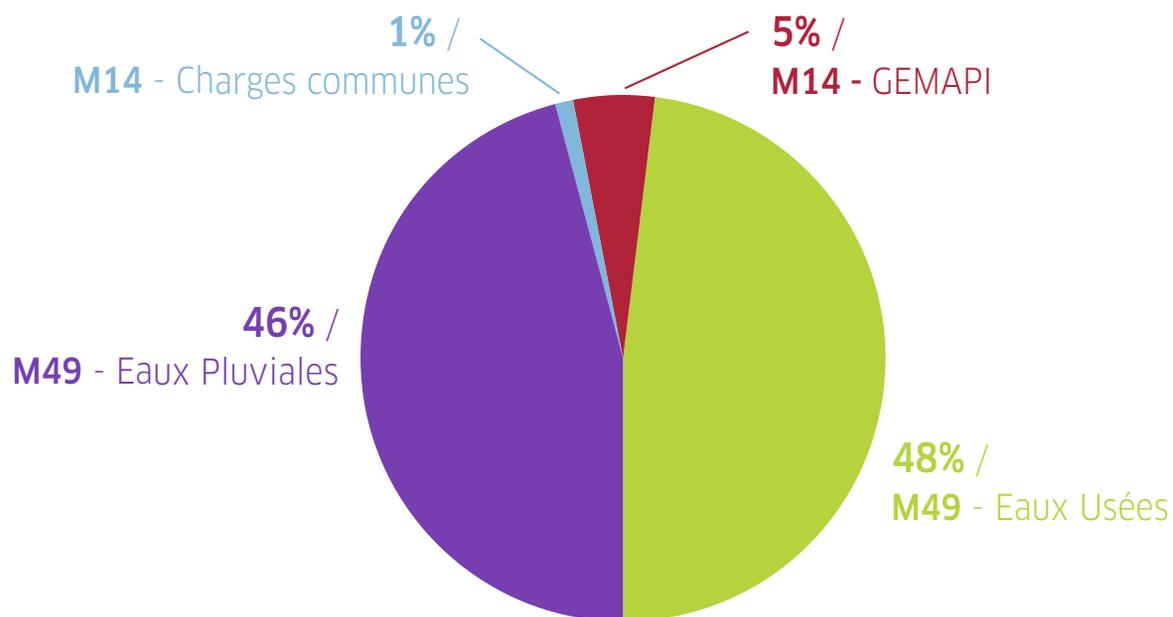
C'est fidèle à cet esprit que depuis 2015, le SyAGE met en œuvre le PAPI complet de l'Yerres. En ce qui concerne la politique de l'eau et de la biodiversité, 2020 aura permis de préparer le contrat 2021-2025 « Eau et Climat - Trame verte et Bleue » avec l'ambition de mettre en œuvre :

- **15,3 M€ pour la renaturation des cours d'eau et milieux et la mise en œuvre de la trame verte et bleue**
- **45,5 M€ pour améliorer la qualité des eaux superficielles**
- **7,1 M€ pour la maîtrise du ruissellement en concourant au plan vert et en traitant les îlots de chaleur.**
- **0,12 M€ pour la coordination et la communication**

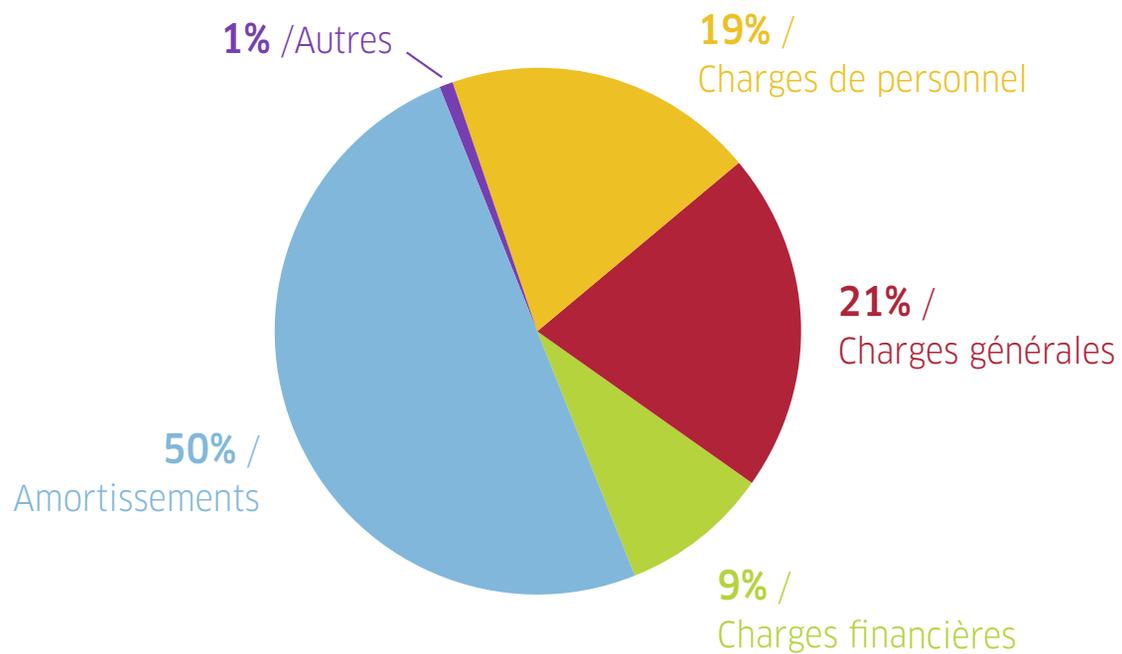
Toutes ces actions sont cohérentes avec le SDAGE Seine Normandie et le SAGE de l'Yerres.

Budget annexe M14 "mise en œuvre du SAGE de l'Yerres"	
(hors écritures de régularisation)	
Dépenses de fonctionnement	160 863
Recettes de fonctionnement	250 280
Résultat d'exploitation	89 417
Dépenses d'investissement	88 986
Recettes d'investissement	215 835
Solde d'exécution	126 849
Résultat de clôture	216 267

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT M14 ET M49



### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT M14 ET M49



# DES RESSOURCES HUMAINES

## FINALISATION DE LA MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES

La direction des Ressources Humaines est dirigée par Christine Gangloff. Le service est composé de 2 gestionnaires, Valérie Bocquet et Nathalie Le Bihan et de Damien Maître-Renaud, responsable hygiène et sécurité et référent COVID-19.

La DRH assure le contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives de gestion des personnels ainsi que l'application des obligations légales des conditions de travail. Outre l'élaboration des payes, elle gère le suivi administratif des agents, la formation, la santé et la sécurité au travail, la protection sociale...



## FOCUS

### MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES AU SYAGE

Le projet des horaires variables remonte à 2016 sous la forme d'un questionnaire aux agents auquel tout le monde avait pratiquement répondu. Cela s'est concrétisé ensuite par la mise en place d'un groupe de travail constitué de 14 membres (agents, chefs de service, représentants du comité technique). Durant plusieurs mois, celui-ci s'est réuni à 30 reprises et a permis l'élaboration d'un cahier des charges et a organisé également deux réunions d'information pour le personnel. Il a débouché sur le choix de deux prestataires, qui permettaient d'intégrer la gestion des RTT en heures. « Cette pratique est peu répandue car si elle est avantageuse pour les agents, elle est extrêmement lourde à gérer pour les services RH » précise Christine Gangloff.

Le projet de mise en place des horaires variables pour les agents du SyAGE a nécessité beaucoup de travail et la prise en mains du nouveau logiciel de gestion des temps. Une phase d'analyse des besoins spécifiques a précédé une étape de paramétrage du logiciel et la mise en place d'interfaces avec le logiciel RH. Une phase de test a été nécessaire afin de valider le bon fonctionnement du dispositif. A l'issue de ce travail réalisé par les agents de la Direction des Ressources Humaines, les agents du SyAGE dont les missions le permettent ont pu bénéficier des horaires variables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Au cours de l'année 2020, la direction des Ressources humaines a lancé la campagne de recrutement afin de pourvoir les postes supplémentaires créés au

sein de la Direction GEMAPI suite à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce sont donc 7 agents qui sont venus renforcer la Direction GEMAPI entre le 01/01/2020 et le 01/03/2021.

### GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

« *L'esprit de service public c'est aussi l'attention portée à l'autre* » souligne Christine Gangloff.

La Direction des Ressources Humaines a ainsi mis en place diverses mesures afin de veiller à la sécurité des agents du SyAGE et des usagers, mais aussi pour lutter contre la propagation du coronavirus. 11 fiches réflexes ont été produites afin de donner aux agents des consignes opérationnelles pour l'exécution de leurs missions dans le respect des mesures de protection sanitaires associées.

Un guide des bonnes pratiques face au Covid-19 a été réalisé. Des masques, du gel hydroalcoolique et autres EPI (Équipement de Protection Individuelle) ont été mis à la disposition des agents et du public extérieur.

Des informations sur la gestion statutaire des agents confrontés au virus ont été régulièrement relayées suite aux consignes délivrées par les pouvoirs publics.

Afin éviter les interactions et l'exposition des salariés au risque de contamination, les missions ou tâches le permettant ont été réalisées à distance. Pour les agents exerçant en présentiel et utilisant des vestiaires, un roulement des horaires de travail a été également mis en place.

## ACCUEIL DE STAGIAIRES

Malgré les difficultés suite à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures mises en place au sein des collectivités, le SyAGE s'est attaché à continuer à recevoir, dans la mesure du possible, les étudiants en recherche de stage afin de les accompagner dans leur cursus universitaire.

## ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP a précisé les contenus et les conditions d'élaboration des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels prévues à l'article 33-5 de la loi du 26 janvier 1984.

Les lignes directrices de gestion définissent les enjeux et objectifs des collectivités en matière de politique de ressources humaines et portent sur l'emploi et les compétences (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines) et sur la carrière (promotion et valorisation des parcours). Elles tiennent compte des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité, de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Elles sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans.

Elles s'appliquent à tous les agents de la collectivité et donnent les critères généraux en matière de carrière et d'évolution professionnelle, sans préjudice du pouvoir propre de l'employeur en ce qui concerne la nomination.

Les lignes directrices de Gestion adoptées par le SyAGE sont désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines.

## PLAN D'ACTIONS SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Parallèlement au travail réalisé dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices de gestion, la Direction des Ressources Humaines a présenté un plan d'actions sur l'égalité professionnelle. Ce plan d'actions comporte notamment des mesures visant à :

- Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

## INTERVIEW

### NATHALIE LE BIHAN, GESTIONNAIRE RH

#### QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR VOTRE SERVICE ?

Dans le domaine de la gestion de l'absentéisme, la crise sanitaire a complexifié notre travail qui a été plus lourd et laborieux pour identifier les agents présents (présentiel ou télétravail) et gérer les motifs des absences (personnes à risque, arrêt maladie, Autorisation pour garde d'enfant...).



Dans le domaine de la paie qui a été assurée en télétravail, ce qui était une première, il a fallu revoir les processus afin de pouvoir sortir la paie dans les délais. Cela a d'ailleurs été le cas.

#### LA MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES REPRÉSENTE UNE GRANDE AVANCÉE POUR LE PERSONNEL, EST-CE QUE CELA SIGNIFIE UNE GESTION PLUS LOURDE POUR LES RH ?

Le démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la partie badgeage dans OCTIME a été particulièrement prenant car l'activité des ressources humaines sur le mois de Janvier est déjà très chargée.

Mais ce qui est a été le plus lourd, c'est le démarrage au 1<sup>er</sup> mai 2021 de la partie gestion dématérialisée des congés dans OCTIME (logiciel de gestion des temps et des plannings). Il a fallu récupérer tous les carnets, reprendre les soldes de 2020 reportés sur 2021, paramétrer la gestion de l'interface entre CIRIL et OCTIME.

Aujourd'hui, je n'ai plus la gestion des carnets donc je consacre plus de temps à la gestion des anomalies et à répondre aux questions des agents qui sont multiples, d'où l'initiative de créer une Gazette OCTIME.

## EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2020, l'effectif du SyAGE comprend **94 AGENTS PERMANENTS ET 1 AGENT NON PERMANENT.**

Parmi les agents permanents, 36 agents relèvent de la filière administrative et 58 de la filière technique et se répartissent comme suit :

23

agents en catégorie A

31

agents en catégorie B

40

agents en catégorie C

Les femmes représentent

56%

des agents

L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE (DAG)S'ADAPTER AUX NOUVELLES  
CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRES

Le rôle de la DAG est de permettre à l'ensemble des services de fonctionner en mettant à disposition tout le matériel et les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services. L'objectif est d'organiser et d'optimiser afin de mettre les agents dans de bonnes conditions de travail. La DAG est par ailleurs l'interlocuteur privilégié des riverains (accueil) et des délégués du SyAGE dans le cadre de l'organisation des séances.

La Direction de l'Administration Générale, dirigée par Charlotte Bazelaire, comprend 4 secteurs : Secrétariat Général (Nathalie Lapkoff et Dalia Leal), Moyens et Bâtiment (Alain Biget et Edwin Rasse), l'Entretien des Locaux (Maria Rodrigues et Carla Silva -Prestataire-) et l'Informatique, service confié à un prestataire extérieur (Nadjibath Paraison).

## FOCUS

### ANNÉE CHARGÉE MALGRÉ UN CONTEXTE SANITAIRE PEU FAVORABLE

#### RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE

« En raison du décalage des élections, lié à la pandémie, le renouvellement de la gouvernance a été réalisé dans l'urgence, le SyAGE arrivant en bout de chaîne, nous avons eu 1 semaine à peine, au lieu d'un mois, pour récupérer l'ensemble des éléments » confie Charlotte Bazelaire.

Le renouvellement de notre gouvernance assuré par le secrétariat général a nécessité de :

- solliciter les 53 collectivités adhérentes afin de recueillir leur délibération (désignation des délégués au SyAGE), mais aussi d'assurer la mise en place et la mise à jour des outils,
- mettre en œuvre un important travail préparatoire, en lien avec la Direction Juridique, pour la séance d'installation du Comité,
- mettre en place le vote électronique, « ce qui était une grande première pour le SyAGE » pour l'élection du Président, des 13 Vice-Présidents et des membres des différentes commissions,
- gérer tout le suivi de la séance d'installation : compte-rendu, délibérations, rédaction des arrêtés de délégation des Vice-Présidents, des cadres de la structure.

## INTERVIEW ALAIN BIGET

### COMMENT S'EST DÉROULÉ LE RETOUR DES AGENTS AU SYNDICAT APRÈS LE CONFINEMENT ?



Nous avons dû réagir vite pour mettre en place les dispositions nécessaires à la prévention du personnel liées à la crise sanitaire : installation de vitres en plexiglas, dont les premières ont été posées à l'accueil et dans certains bureaux afin de respecter la distanciation physique, installation de distributeurs de gels hydroalcooliques dont le positionnement a été établi en lien avec Damien (chargé de la santé et de la sécurité au travail). Un gros travail a été effectué également au niveau de l'approvisionnement. Nous avons acheté beaucoup de matériels informatiques (ordinateurs portables et de bureau). Cela a mis à rudes épreuves Gotrand du

service informatique pour tous les paramétrages des connexions à distance des PC portables et des tours informatiques. Nous avons été obligés de renouveler plus tôt que prévu notre « marché matériels informatiques pour répondre aux besoins.

### LA DAG A ÉGALEMENT BEAUCOUP INVESTI POUR ASSURER LES AUDIO ET VISIO-CONFÉRENCES ?

Oui, nous avons fait l'acquisition de matériels de qualité (casques, webcams, pieuvre audioconférence, licence Teams...) afin d'assurer des audio et des visio-conférences permettant d'organiser des réunions à la fois en présentiel et en distanciel avec un grand nombre de participants. Tout cela s'est fait progressivement. D'autant plus qu'il fallait s'adapter fréquemment à de nouveaux protocoles sanitaires. Comme pour l'aménagement des locaux, des salles de réunion, des transformations du réfectoire avec les distances physiques obligatoires à respecter.

Le renouvellement de la gouvernance c'est aussi mettre en place la nouvelle organisation avec le président élu, et planifier neuf assemblées délibérantes afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat (Bureau, Commissions, Comités) et ce, entre le 25 septembre et le 15 décembre. En effet, « Ce rythme soutenu sur une courte durée était lié à l'absence d'assemblée depuis mars 2020 et au décalage de la séance d'installation de la nouvelle gouvernance qui aurait dû avoir lieu en juin ».

Par ailleurs, et toujours dans le cadre du renouvellement de la Gouvernance, il a fallu s'adapter à l'évolution de la législation. En effet, la loi « engagement & proximité » de décembre 2019 impose aux collectivités d'informer, préalablement et a posteriori des réunions, tous les élus des collectivités membres, même ceux qui ne siègent pas au SyAGE, en leur adressant la convocation et le compte rendu de chaque séance, soit + 2 500 élus. Cela a nécessité la mise en place d'un nouvel outil informatique (plateforme d'information) permettant de diffuser de façon rationnelle et simultanée des milliers de mails.

### DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

La gouvernance à peine installée, la pandémie de la Covid 19 et ses impacts sanitaires sur l'organisation du travail a nécessité la mise en œuvre de nombreux ajustements et adaptations. Le SyAGE a ainsi organisé et déployé le télétravail selon les recommandations gouvernementales. Cela a nécessité un investissement conséquent avec l'achat de 25 ordinateurs portables et l'ouverture de connexions informatiques sécurisée à distance.

58 agents ont été placés en télétravail (temps plein ou partiel).

### MISE EN PLACE DE VISIO-CONFÉRENCES

Compte tenu du contexte sanitaire, limitant le regroupement de personnes notamment lors des réunions, le Syndicat a investi dans du matériel afin de déployer la visioconférence pour les services, mais aussi pour la tenue des séances publiques du Syage.

« Si toutes ces solutions ont été difficiles à mettre en place, nous avons ainsi pu répondre aux attentes du personnel, notamment pour la mise en place du télétravail. Même si c'était une première. Cela a été possible grâce à une grande solidarité au sein de notre Direction. Tout le monde a mis la main à la pâte. Il a fallu souvent trouver des solutions face à des situations inédites ».

### RENFORCEMENT DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX AVEC DES PROTOCOLES SANITAIRES STRICTS

#### LANCEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

En 2019, la DAG a fait appel à un programmiste pour étudier les aménagements possibles des locaux existants tout en optimisant les surfaces (redécoupage de bureaux, aménagements des terrasses...) Une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (APCP) a été inscrite au budget 2020. Celle-ci intègre également les travaux d'isolation thermique du bâtiment nécessaires pour achever les préconisations de l'étude thermique réalisée en 2014. En 2020, la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et attribuée. Les travaux devraient démarrer courant 2022.

#### INFORMATIQUE

Démarrée en 2019, la refonte du système informatique (vieillissant et obsolète) s'est poursuivie de janvier à juin 2020. Elle a abouti à la mise en place de serveurs virtuels. Le secteur Informatique a également accompagné les Ressources Humaines dans la mise en place des horaires variables avec le déploiement d'un serveur dédié ainsi que les nouvelles badgeuses. 2020 c'est aussi la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement informatique pour les années à venir.

## COMMUNICATION

FAIRE SAVOIR LE SAVOIR-FAIRE DU SYAGE



## MISSIONS STRUCTURANTES :

Dirigée par Jean-Baptiste Ferrero, la Direction de la communication est composée de deux secteurs : le service communication (Jean-Michel Edouard, Julie Framery et Nadine Bellon) et le secteur archives (Luc Moulin). Cette Direction a en charge les outils de communication internes et externes du Syndicat (édition, Internet, réseaux sociaux, évènementiel), ainsi que la gestion de son patrimoine archivistique technique et administratif.

## OBJECTIFS :

**Les principaux objectifs de la Direction de la Communication sont :**

- faire connaître au plus grand nombre les actions réalisées par le SyAGE dans l'exercice de ses compétences.
- assurer la mise à disposition des outils et services répondant aux besoins des usagers et permettant de faciliter leur information et leurs démarches.
- contribuer à la sensibilisation du public aux questions relatives à la protection de l'environnement et à la gestion de la ressource en eau.

**Le fonctionnement de la Direction de la Communication a bien évidemment été particulièrement impacté par la crise sanitaire. Salons, évènements locaux, distribution du magazine, etc : autant de traditionnels moments de rencontre qui ont été rendus difficiles ou impossibles. Les moyens de communication numériques ont donc été mis à contribution de façon plus importante. Cette crise aura d'ailleurs été l'occasion d'identifier des axes de progrès en la matière et de poser les bases d'une modernisation de ces outils encore actuellement en cours.**

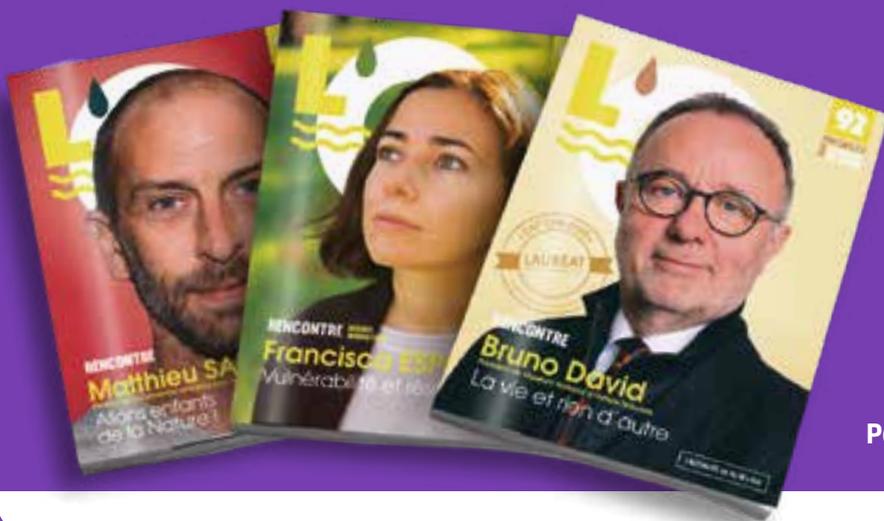
**Cette situation inédite aura surtout permis de mesurer qu'au-delà de l'information factuelle et de la sensibilisation, il était essentiel de développer encore davantage la panoplie d'outils dématérialisés permettant de simplifier les démarches des usagers : application smartphone, site Internet plus interactif, généralisation des formulaires WEB, etc.**

## LE SYAGE RECOMPENSÉ

En 2020, le SyAGE a été récompensé à deux reprises pour la qualité de sa communication :

- > le magazine l'O a reçu la « Plume d'Or » à l'occasion du Grand Prix de la presse Territoriale ;
- > les pastilles vidéo « Quelle drôle d'idée » se sont vues décerner un Trophée d'Argent lors des Greens Deauville Awards qui récompensent les films institutionnels consacrés à l'environnement.

Pour visualiser ces pastilles :



## INTERVIEW

### LUC MOULIN, ARCHIVISTE

**Le rôle de l'archiviste est d'assurer la collecte et la conservation des documents, mais ce ne sont pas ses seules missions ?**

L'archiviste a trois missions principales. Sa mission première est de fabriquer et de sécuriser des preuves, essentiellement sous forme de documents. Cette mission correspond au sens fort et premier du terme « archives » dérivé du grec arkheion qui signifie magistrature, pouvoir. « Archiver », c'est le pouvoir politique ou administratif qui fabrique et met en sécurité des preuves ; historiquement, en les plaçant dans un endroit particulier à l'abri des incendies, des vols et des actes de malveillance et en joignant aux documents divers procédés d'authentification (signatures, sceaux...), de nos jours, puisque le document devient électronique, en mettant sur pied un système d'archivage électronique et en actualisant les procédés d'authentification (signature et scellement électronique...). Cette première mission est assez mal connue en France, mais elle est bien comprise dans les pays de culture anglo-saxonne, en particulier en Amérique du Nord.

La deuxième mission principale de l'archiviste consiste à préserver la mémoire d'informations qui ne sont pas forcément des preuves mais qui ont tout de même une importance (par exemple des connaissances ou des événements) et à restituer ces informations de manière à ce qu'elles soient comprises, ce qui nécessite de connaître le contexte dans lequel ces informations ont été produites pour pouvoir restituer leur signification complète (une étude plus complète du contexte est du ressort de l'historien). Cette deuxième mission correspond au sens courant du terme « archives » tel qu'il est compris en France : ensemble de documents, hors d'usage courant, conservés pour servir à l'histoire d'une collectivité ou d'un individu.

Enfin sa troisième mission consiste à organiser les informations et les preuves de manière à ce qu'on puisse les retrouver.

Ces missions obéissent à des logiques parfois différentes. Pour la première mission, par exemple, il est important de prendre en charge le document dès sa création car une preuve mal fabriquée perd toute valeur et il devient inutile de l'archiver. En revanche, la seconde mission implique de gérer le document une fois qu'on en a plus un besoin immédiat. Un document peut bien sûr valoir comme preuve et avoir également un intérêt historique.



**Pourquoi est-ce important de communiquer les archives ?**

Les archives sont essentiellement des documents et que sont les documents ? Des fragments de matière mis en forme de manière durable pour représenter ou dupliquer d'autres choses qu'eux-mêmes : des actions, des événements ou des connaissances. Les documents n'ont pas d'importance en eux-mêmes. Ils sont importants dans la mesure où les actions, les événements ou les connaissances qu'ils représentent sont importants. Néanmoins, comme les actions et les événements ont une existence limitée dans le temps et que les connaissances ne sont pas communicables en dehors d'un support oral ou documentaire, on comprend que les documents acquièrent une valeur relative importante. À défaut de conditionner l'existence réelle des actions, événements et connaissances qu'ils représentent, les documents conditionnent leur existence administrative, juridique et mémorielle.







**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION  
DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE**

17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron  
Tél. : 01 69 83 72 00 - E-mail : [syage@syage.org](mailto:syage@syage.org)  
[www.syage.org](http://www.syage.org)